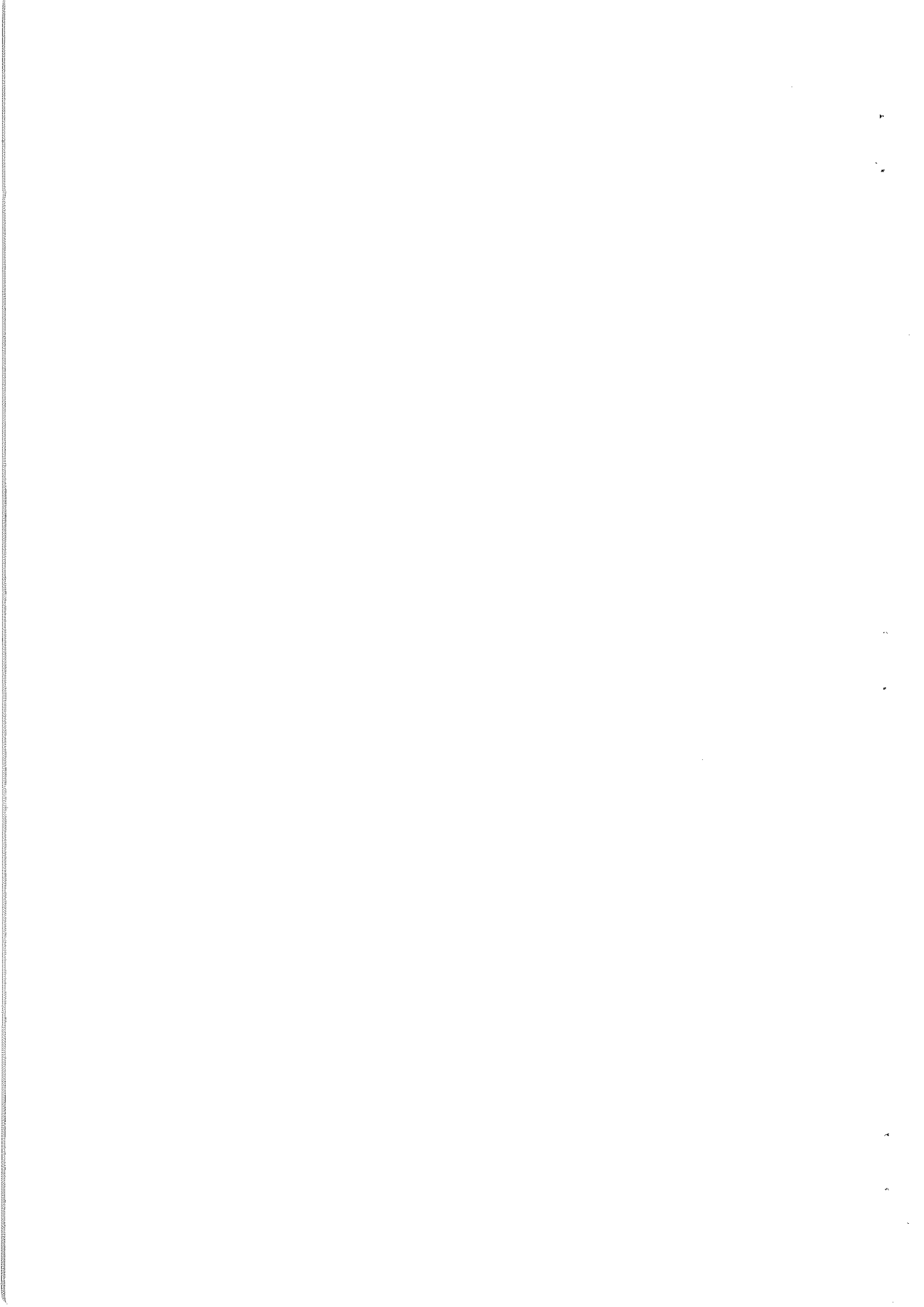


INFO VALENCE



**Bulletin Municipal
ETE 2003**



LE SOMMAIRE

Sommaire.....	01
Le Mot du Maire.....	02
Etat-Civil.....	03
Les comptes-rendus.....	12
A noter.....	13
Rallye Intercommunal.....	14
Démarches administratives.....	15
Rappels et informations pêle-mêle.....	17
La mort des commerçants dans les villages.....	19
Encore et toujours des dégradations.....	22
Permis de construire et déclarations de travaux.....	24
Le tri arrive les modifications aussi.....	29
Saint-Nicolas.....	30
Réveillon du jour de l'an.....	31
Vœux de Maire.....	35
Que deviennent nos aînés ?.....	37
Soirée cabaret.....	39
Chasse à l'œuf.....	40
Comment traverser aux feux tricolores.....	41
La journée des Déportés.....	43
Fête communale.....	49
Commémoration du 8 Mai 2003.....	51
Piste routière.....	53
La Prévention routière.....	59
Festival de Cannes 2003.....	62
Appel du 18 Juin 1940.....	63
L'inauguration de l'école primaire.....	66
Les étapes de la construction de l'école.....	69
Nos écoles au fil du temps.....	72
Coût de l'école primaire.....	73
Une page d'histoire.....	84
Kermesse des écoles.....	86
Vie associative.....	91
Des idées de sortie.....	93
Commémoration de la libération du Canton.....	94
Cartes de transport.....	96
Centre de loisirs.....	98
Mémoire, faire le point en 9 questions.....	100
Nos commerçants, artisans, artistes.....	101
Calendrier du 2 ^{ème} semestre 2003.....	

Directeur : Serge VAUCOULEUR, Rédacteur : Liliane FAURE, Éditions : Mairie de Valence-en-Brie
Photos : Marie-Thérèse DEBRAY, Liliane FAURE, Duguesclin TISSIER
Membres actifs de la commission : Marie-Thérèse DEBRAY, Annie DUBREUIL
Conception, édition : Angélique BISCHOFF

LE MOT DU MAIRE

L'été approche. C'est le moment de dresser un premier bilan de l'année 2003.

Le budget communal a été voté à l'unanimité. Nous vous rappelons que les recettes se composent exclusivement des taxes. La stricte gestion nous a permis de ne pas augmenter cette année encore les impôts.

ORDURES MENAGERES

Désormais, nous devons effectuer le tri sélectif des ordures. Je vous rappelle qu'une benne est à votre disposition pour les déchets verts au chemin de Chapuis.

Ainsi l'usine d'incinération située à Vaux-Le-Pénil est entrée dans une phase opérationnelle le 14 Juin 2003.

L'ECOLE

A été inaugurée le 21 Juin la rentrée officielle des élèves s'est faite juste après les vacances de Pâques. Je remercie l'équipe municipale, le personnel du RPI et les bénévoles pour leur concours. Grâce à leur participation cette journée a été une réussite.

L'EGLISE

Compte tenu des intempéries les travaux ne seront terminés que fin juillet.

INCIVISME

Je regrette profondément de ne pas être entendu. Les tapages nocturnes continuent. Même s'il y a des jeunes d'autres communes, ils viennent rencontrer ceux de Valence. Les dégradations deviennent un fait coutumier.

Nos impôts, vos impôts serviront à réparer.

Je vous souhaite de passer d'agréables vacances.

Serge VAUCOULEUR

ETAT-CIVIL

NAISSANCES :

- LECROT Loïc né le 18 Février 2003
- BENHAIM Lauryne née le 23 Mai 2003

BIENVENUE A CES NOUVEAUX BAMBINS

MARIAGE :

Un conseiller municipal se marie : Agnès et Christophe ROUSSEAU se sont unis le 7 Juin 2003 à Gouaix



Toutes nos félicitations
Aux jeunes époux

DECES :

- TASSIN Serge décédé le 2 Mars 2003
- TRANSON Germaine décédée le 12 Avril 2003

TOUTES NOS CONDOLÉANCES

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JANVIER 2003**

L'an deux mil trois, le vingt huit janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VAUCOULEUR Serge, Maire.

Etaient présents :

Mrs VAUCOULEUR, DEBRAY, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, TISSIER, Melle DEBRAY, Mrs TOUSSAINT et VALOGNES

Absents avec pouvoir :

Monsieur PIERUCCI pouvoir à Monsieur VAUCOULEUR
Madame DEBRAY pouvoir à Mademoiselle DEBRAY

1) AVENANT DE PROLONGATION N°2 DU « MARCHE DE BASE » DU GROUPE SCOLAIRE

En raison des conditions climatiques du mois de janvier,
Il est nécessaire de prolonger le marché de base du groupe scolaire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant de prolongation comme suit :
Fin des travaux 31 mars 2003, soit une prolongation de deux mois.
Autorise Monsieur le Maire, à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant

2) AVENANT DE PROLONGATION N°2 DU « MARCHE COMPLEMENTAIRE » DU GROUPE SCOLAIRE

En raison des conditions climatiques du mois de janvier,
Il est nécessaire de prolonger le marché complémentaire du groupe scolaire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant de prolongation comme suit :
Fin des travaux 31 mars 2003, soit une prolongation de deux mois.
Autorise Monsieur le Maire, à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant

3) TARIFS TAXI 2003

Vu l'augmentation des tarifs de transport taxi
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le prix du ticket de taxi aller simple à 1.18 € et le prix de la garantie de recettes à 7.71 € pour l'année 2003

4) TARIF DE LA TERRASSE DE L'ETAPE DE VALENCE 2003

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que le tarif pour la terrasse de l'Etape pour l'année 2003 passera à 105 €.

5) TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE 2003

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de porter les tarifs des concessions cimetière pour l'année 2003, comme suit :

Perpétuelle : 600 €
Cinquantenaire : 340 €
Trentenaire : 240 €

6) TARIFS 2003 DE LA SALLE MARIUS ALBERT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les tarifs de la location de la salle « Marius Albert » pour l'année 2003, seront les suivants :

Pour les communes limitrophes à Valence-en-Brie :

525 € pour 24 h

790 € pour 48 h

Pour les personnes habitant Valence :

158 € pour 24 h

230 € pour 48 h

7) Reversement de subventions du Conseil Général au profit des accompagnateurs du CADA

Vu l'arrêté préfectoral 2002-SRT/RS-062 concernant la mise en place d'un service spécial de transports publics routiers pour les enfants du CADA se rendant à l'école sur Montereau Fault Yonne
Vu les versements effectués par le Conseil Général pour les accompagnateurs,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reverser les subventions perçues par le Conseil Général pour ce service spécial à l'AFTAM.

Les sommes perçues seront reversées à l'AFTAM à trimestre échu.

8) INDEMNITES D'EXERCICE DES MISSIONS

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié ; décret 97-1223 du 26 décembre 1997

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'octroi de l'indemnité d'exercice des missions à un agent administratif qualifié pour un montant de 1 143.37 Euros à partir de l'année 2003.

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Versement de 9 796,11 € du Conseil Général pour le fonds national de péréquation.

Versement d'une subvention pour l'année 2002 concernant les Fours à Chaux pour leur entretien et leur mise en valeur d'un montant de 2 440 €.

Les problèmes d'incivisme se poursuivent. Des personnes jouent au ballon sur les portes de la salle Marius Albert, ainsi que sur les portes du local technique. Des remarques ont été faites, des représailles ont eu lieu : graffitis sur les poubelles de cette même salle. Madame DUBREUIL demande quelle est la solution ? Monsieur VAUCOULEUR répond qu'il faut les prendre sur le fait. On ne peut pas accuser à tort.

Les différentes plaintes déposées sont la plupart du temps classées sans suite.

Les travaux de l'église se poursuivent.

Les feux tricolores seront bientôt en fonctionnement. Cependant la pré-signalisation et l'îlot sur la place n'étant pas encore réalisés, la mise en service se fera dès l'installation de cette signalisation. Monsieur le Maire rappelle que toutes ces installations sont subventionnées à 80 % par l'Etat.

Réception des travaux d'enfouissement des réseaux électrique, éclairage public et France Telecom sont prévus le 29 janvier 2003.

Le produit des amendes de police pour l'année 2003 sera utilisé probablement pour l'installation d'un ralentisseur rue d'Echouboulains, la vitesse étant excessive. Madame DUBREUIL souligne que le stop au carrefour rue d'Echouboulains/rue des Fours à Chaux est rarement marqué.

Madame FAURE

La piste routière pour les enfants de CM1 et CM2 aura bientôt lieu. Elle se fera en 2 parties : 1 partie théorique et 1 partie pratique. Un rendez-vous doit avoir lieu pour préciser toutes les modalités concernant cette manifestation.

Toujours des voitures stationnées sur la placette rue Emile Parquet, ce qui empêche souvent la Société des Eaux de soulever les grilles quand les égouts sont bouchés. Il faudrait interdire les véhicules de stationner sur cette placette, cependant, où vont-ils se garer ? Que faire ?

Félicitations d'une Valençoise pour le bulletin municipal et l'information qu'il apporte sur la vie du village.

Monsieur GODRY

Demande quand seront posées les plaques de rues ?

Monsieur VAUCOULEUR répond qu'un courrier sera adressé à certains Valençois leur demandant l'autorisation d'apposer les plaques de rues sur leur maison. En effet, il n'est pas possible d'installer les plaques de rues sur poteaux partout, exemple sur les trottoirs de la nationale.

Monsieur POULAIN

Signale que la rue Max Lafon est jonchée de déjections canines régulièrement. C'est intolérable. Les chiens errants sont interdits, ainsi que les chiens non tenus en laisse. Les rues de Valence, ne sont pas des dépotoirs. La fourrière sera systématiquement appelée dès lors qu'un chien sera signalé errant dans les rues.

Des gouttières vont-elles être mises à l'église, car l'humidité descend de plus en plus ? Monsieur VAUCOULEUR répond que c'est onéreux.

Monsieur VALOGNES

Réunion préparatoire du budget 2003 au SIEP/SDAU. Pas d'augmentation de la cotisation pour l'année 2003.

Une fermeture de classe a été annoncée par voie de presse. A Valence une classe CLIN fermera mais une classe élémentaire ouvrira.

Monsieur TOUSSAINT

Réunion de la Vallée Javot : construction d'un mur pour éviter les inondations à Valence. Une buse sera installée au Bassin des Grands Champs. C'est une étude coûteuse qui n'a pas servi à grand chose.

Madame DUBREUIL

Les riverains de la rue d'Echouboulains demandent si la rue sera bientôt refaite, les travaux de gaz étant terminés. Monsieur VAUCOULEUR répond que les trottoirs sont à la charge de la Commune, la chaussée à la charge du Département.

Cependant les choses n'étant pas encore bien définies à la Communauté de Communes, rien n'est prévu pour le moment.

Monsieur ROUSSEAU

Demande pourquoi il y a eu dans le bulletin les remerciements de la caserne des pompiers de la Grande Paroisse ? Monsieur VAUCOULEUR répond que depuis peu Valence dépend de cette caserne. Tout était indiqué dans le bulletin municipal !

Monsieur TISSIER

Demande si les travaux de gaz ont été réceptionnés ? Non répond Monsieur VAUCOULEUR.

La limitation de vitesse dans Valence est de 50 km/h dès lors qu'un panneau d'entrée d'agglomération est posé et n'indique pas le contraire. Cependant, beaucoup d'automobilistes doivent ignorer le code de la route, puisqu'ils se réfèrent au panneau indiquant 70 km/h placé avant l'entrée d'agglomération.

La séance est levée à 21 h.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2003

L'an deux mil trois, le vingt sept Mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VAUCOULEUR, Maire

Etaient présents : Mrs VAUCOULEUR, DEBRAY, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, VALOGNES

Absents avec pouvoir :

Mme DEBRAY avait donné pouvoir à Mme DUBREUIL

Melle DEBRAY avait donné pouvoir à Mr BRUNEAU

Mr TOUSSAINT avait donné pouvoir à Mme FAURE

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2002 SERVICE EAU POTABLE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif 2002 service d'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

*Dépenses : 10 368.92 Euros

*Recettes : 14 963.76 Euros

Avec un excédent de 23 620.79 Euros

Section d'investissement :

*Dépenses : 12 132.54 Euros

*Recettes : 10 490.09 Euros

Avec un excédent de 10 519.17 Euros

2) COMPTE DE GESTION 2002 SERVICE EAU POTABLE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2002 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

3) AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement pour 23 620.79 Euros

4) SURTAXE EAU 2003 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la surtaxe d'eau pour l'année 2003 soit : 0.46 Euro

5) BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU POTABLE 2003 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif 2003 du service d'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

*Dépenses : 37 711.00 Euros

*Recettes : 37 711.00 Euros

Section d'Investissement :

*Dépenses : 54 331.00 Euros

*Recettes : 54 331.00 Euros

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2002 COMMUNE :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif 2002 commune, comme suit :

Section de fonctionnement :

*Dépenses : 405 040.12 Euros

*Recettes : 654 462.54 Euros

Avec un excédent de 249 422.42 Euros

Section d'investissement :

*Dépenses : 1 061 149.91 Euros

*Recettes : 1 309 587.20 Euros

Avec un excédent de 248 437.23 Euros

7) COMPTE DE GESTION 2002 COMMUNE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2002 présenté par Monsieur BACQUET, receveur municipal.

8) AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat comme suit :

En section de fonctionnement (002) pour 125 651.65 Euros

En section d'investissement (1068) pour 123 770.77 Euros

9) 4 TAXES :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les 4 taxes soit :

Taxe d'habitation 12.09 %

Taxe foncière bâtie 26.29 %

Taxe foncière non-bâtie 73.24 %

Taxe professionnelle 12.55 %

10) BUDGET PRIMITIF 2003 COMMUNE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2003 comme suit :

Section de fonctionnement :

*Dépenses : 589 424.00 Euros

*Recettes : 589 424.00 Euros

Section d'Investissement :

*Dépenses : 830 555.00 Euros

*Recettes : 830 555.00 Euros

11) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

ASSOCIATIONS	2002	2003	Observations
La Boule Joyeuse	400 €	400 €	Sera versée à réception du bilan
Anciens Combattants	230 €	***	Association ne fonctionnant plus
VALC	460 €	460 €	Sera versée à réception du bilan
Cyclo-Touriste	275 €	275 €	Sera versée à réception du bilan
Football	400 €	400 €	Sera versée à réception du bilan
Karaté	275 €	275 €	Sera versée à réception du bilan
Les Valentines	535 €	535 €	Sera versée à réception du bilan
La Compagnie du Javot	535 €	1070 €	
Club des Anciens d'Echouboulains/Valence-en-Brie/Coutençon	200 €	200 €	Sera versée à réception du bilan
Judo d'Echouboulains	200 €	250 €	
Donneurs de sang, ADAPEI, Paralysés, Institut Curie, Myopathes, Handisport, Sapeurs Pompiers, MPCT	15,24 €	16.00 € chacune	
A.I.E.	160 €	160 €	
L'ACAV (commerçants)	160 €	320 €	
Club Sportif et Culturel Valençois		535 €	Nouvelle association

Madame FAURE signale qu'une subvention est versée régulièrement à l'Association Judo d'Echouboulains ; En raison du nombre important d'enfants de Valence-en-Brie il pourrait être suggéré de rajouter au nom de cette association « Judo d'Echouboulains et Valence-en-Brie » comme pour le club des anciens

Certaines tables du groupe scolaire viennent de la commune de Fontaine-Le-Port. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette commune.

12) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES PAROISSIAUX :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à faire exécuter la restauration d'un registre paroissial. Autorise la demande de devis et la demande de subvention au Conseil Général.

13) TARIF EMLACEMENT BROCANTE 2003 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le tarif du vide-greniers-brocante à 2,00 euros le mètre linéaire.

14) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les représentants de la FOCEL et de l'OPHLM de Melun sur le devenir des bâtiments rue des Bordes. Il est envisagé de faire des appartements dans l'ancienne école et de les louer.

Le Groupe Scolaire est achevé. Déménagement prévu pendant les congés de Pâques, les enfants feront leur rentrée dans les nouveaux locaux le 22 Avril 2003.

Les feux tricolores sont en fonctionnement. Cependant, des réclamations ont été faites concernant la durée du feu rouge sur la RN105, en effet le temps est trop court et les enfants n'ont pas le temps de traverser tous en même temps. Il a été pris contact avec l'entreprise qui étudie le problème.

Madame FAURE demande ce que va devenir l'ancienne école. Monsieur le Maire répond qu'il attend des propositions de chaque membre du conseil.

Les puits de Valence faisant partie du patrimoine auraient besoin d'entretien. Monsieur le Maire pense à ces réfections dans l'avenir avec des subventions.

Monsieur GODRY, nous informe que la cotisation de la Charte sera payée à partir de cette année par la Communauté de Communes.

Monsieur GODRY rappelle qu'il faut s'occuper rapidement de l'organisation du rallye.

Quand va t-on poser les plaques de rues ? Monsieur le Maire répond qu'il a eu l'autorisation de Mr BOISSANTE de la FOCEL pour apposer la plaque dans la ruelle. Les autres plaques seront posées prochainement.

Monsieur VALOGNES demande que l'on commande des oriflammes pour le groupe scolaire.

Monsieur PIERUCCI nous informe qu'il n'y a pas d'augmentation de cotisation au syndicat intercommunal du collège Rosa Bonheur. 42 élèves de Valence-en-Brie fréquentent ce collège.

La commission des finances de la Communauté de Communes a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le centre de loisirs et la crèche ne sont pas en augmentation de budget. Des travaux d'assainissement auront lieu rue Octave Rousseau.

Madame DUBREUIL a assisté à la réunion du Syndicat des Transports du Châtelet-en-Brie, elle nous informe que le montant de la cotisation s'élève à 1 304 € pour l'année 2003, soit 1,98 €/habitant.

Monsieur TISSIER propose que le Groupe Scolaire porte le nom de Mr BOYNARD, ancien instituteur à Valence-en-Brie, ayant abandonné ses fonctions pour combattre l'ennemi pendant la guerre 14-18, où il fut tué.

Monsieur le Maire répond que la Commune n'ayant qu'une école, il ne voit pas la nécessité de lui donner un nom.

La séance est levée à 22 heures.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2003

L'an deux mil trois, le vingt six Juin, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, TISSIER, Mme DUBREUIL, Mrs TOUSSAINT et VALOGNES

Absents excusés avec pouvoir :

Melle DEBRAY pouvoir à Mme DEBRAY
Mr DEBRAY pouvoir à Mr VAUCOULEUR
Mr PIERUCCI pouvoir à Mr TISSIER

Monsieur PIERUCCI s'excuse de son absence, il est actuellement en réunion à Communauté de Communes de la Région du Châtelet en Brie.

1) MENSUALISATION DES FACTURES D'EAU

Vu la demande des administrés,
Vu la proposition d'avenant de la Société des Eaux, annexée à la présente,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant.

2) SORTIE DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIENNE ECOLE

Vu la construction de la nouvelle école,
Vu la lettre de la Directrice nous informant qu'elle est passée Professeur des Ecoles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de sortir l'ancienne école du domaine public pour la rentrée dans le domaine privé de la commune.

3) PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU RALLYE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation des communes à 54 €

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Courrier du Conseil Général nous informant d'une dotation d'un montant de 12 873,61 € du fonds de péréquation alimenté par le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de la taxe de la publicité foncière.

Courrier de Monsieur HOFFMANN, Président des Anciens Combattants du Châtelet en Brie et de la région nous informant des festivités pour l'anniversaire de la Libération du canton.

Lettre de Monsieur JEGO de félicitations pour l'inauguration de l'école.

Réunions diverses de Monsieur le Maire.

Diverses réunions pour la préparation du rallye.

L'inauguration s'est bien passée, tout le monde était ravi.

Madame FAURE

Rencontre avec Monsieur ROBINET, Président de l'Office de Tourisme de Seine et Marne. Monsieur ROBINET a rencontré Monsieur COLLARD, qui lui a expliqué la baisse d'activité de son établissement suite au tapage nocturne. Les clients sont ravis du cadre et de la restauration, mais se plaignent des bruits extérieurs et écrivent aux logis de France pour faire retirer cet établissement des listes.

Monsieur ROBINET communique que dans certaines communes, un local a été mis à disposition des jeunes sous forme d'association, donc avec responsables et sous ces conditions ça fonctionnait. Cependant, le Conseil Municipal est septique et pense que la salle sera saccagée.

Diverses réunions de Madame FAURE.

Monsieur GODRY, propose un ramassage ponctuel des déchets verts chez les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer au chemin de Chapuis.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de mettre en place cette prestation, car chacun payant des impôts peut réclamer la même chose.

Monsieur GODRY précise que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un acte social.

Madame DUBREUIL, dit qu'elle a beaucoup de coupures d'électricité, monsieur le Maire répond qu'il rencontrera bientôt Monsieur REINE, d'EDF et qu'il lui en fera part.

Les employés d'ONYX chargés de collecter les bacs à déchets sont un peu brusques avec les containers.

Monsieur ROUSSEAU nous informe qu'un administré se plaint que des motos de cross utilisent les chemins notamment à l'allée des poiriers (au bout du stade). Monsieur le Maire répond qu'il vaut mieux les savoir dans les chemins que dans les rues de Valence.

Monsieur LUZU annonce que Monsieur POISSON a été réélu Président du Syndicat du Collège Rosa Bonheur.

Monsieur TISSIER demande s'il serait possible de pousser les bacs à fleurs sur le côté droit de l'église, afin de faciliter le stationnement et le passage des véhicules.

Monsieur VALOGNES, s'étonne que personne du Conseil n'ait parlé de la future reprise du club de foot. Des tracts pour les enfants ont été déposés dans les boîtes aux lettres avec l'accord de la Mairie pour les récupérer. Monsieur le Maire répond que ni lui ni le secrétariat n'étaient au courant.

Monsieur VALOGNES s'inquiète de cette future reprise suite aux problèmes rencontrés l'année dernière. Monsieur le Maire répond que lors de l'assemblée générale les choses ont été clairement expliquées, et qu'il aurait été plus judicieux de se déplacer à cette réunion. Puisque le bureau de l'année passée a été reconduit.

Monsieur VALOGNES souligne que l'année dernière il y a eu quand même beaucoup de problèmes de boissons après match. Qu'en est-il maintenant ? Monsieur le Maire répond qu'il a formellement interdit celle-ci sur le terrain. Monsieur VALOGNES demande à Monsieur le Maire de bien vouloir prendre position sur celui-ci. Monsieur le Maire répond qu'il est prêt à laisser une chance à ce club. A la majorité, le Conseil Municipal accepte en demandant que soit instauré un règlement, notamment en ce qui concerne l'accès des véhicules qui sera interdit dans l'enceinte de l'école. Les projecteurs du stade ainsi que l'éclairage des vestiaires devront être éteint avant le départ du responsable.

Monsieur POULAIN signale que des habitants du lotissement le Clos Loris souhaitent former une équipe.

La séance est levée à 21 H 50

A NOTER...

UN CONCILIEUR A VOTRE SERVICE

Depuis le 8 Novembre 2002, un conciliateur, Jean-Yves LE CALVEZ, tient des permanences à la Mairie du Châtelet en Brie, les premier et troisième vendredi de chaque mois de 15 h à 18 h.

Pour prendre rendez-vous téléphonez au 01.60.69.40.40

URGENCE DE NUIT - MEDECINS

N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro :

01.64.10.38.38

Sachez tout de même que Valence dépend du secteur de Vernou-La Grande Paroisse, en cas d'urgence la nuit ou le week-end vous pouvez contacter l'un des médecins de ces communes.

ASSISTANTES SOCIALES

En cas de besoin vous pouvez contacter l'unité territoriale au 01.64.14.55.00

URGENCE (SERVICES LOCAUX)

Sapeurs pompiers..... 18
Gendarmerie..... 17
 ou 01.60.69.40.16
SAMU..... 15
 ou 01.64.10.67.50
EDF GAZ..... 01.60.96.36.29
Horloge parlante..... 36.99
Météo France..... 08.36.68.01.01

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Levée du courrier :

* du lundi au vendredi à 16 h 30
* le samedi à 12 h 00

Ouverture du guichet :

* du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
 et de 15 h à 17 h
* le samedi de 9 h à 12 h

Numéro de téléphone : 01.60.57.50.55

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 15 à 19 h
Mardi de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 14 h à 17 h
Vendredi de 9 h à 12 h

Permanence du Maire et des Adjoints de 17 h à 20 h tous les lundis sauf pendant les congés scolaires

Numéro de téléphone : 01.64.31.81.35 répondeur en cas d'absence

Numéro du Fax : 01.64.31.88.42

E.Mail : Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr

A RETENIR - A RETENIR - A RETENIR - A RETENIR - A RETENIR

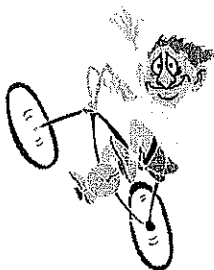
RALLYE INTERCOMMUNAL

Le Rallye intercommunal est organisé cette année par VALENCE EN BRIE, les 13 communes du Canton du Châtelet-en-Brie participeront à cette manifestation le :

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2003

Des jeux d'adresse et des questionnaires feront partie des épreuves proposées à Valence et dans les autres communes pour les équipes de cyclistes.

Les participants seront les bienvenus pour former des groupes de marcheurs et de cyclistes pour défendre les couleurs de Valence-en-Brie. Inscriptions en Mairie, le plus tôt possible



Équipes cyclistes : de 4 à 6 personnes



Équipes marcheurs : de 4 à 6 personnes

Les chiens même tenus en laisse sont interdits
Pour les équipes de marcheurs, les poussettes sont autorisées à vos risques et périls les chemins n'étant pas praticables.

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ATTENTION CNI/PASSEPORTS!

Les nouveaux imprimés du service CNI/PASSEPORTS sont arrivés ! Ils sont à votre disposition. Plus simples... Pas forcément mais il faut s'adapter.

Délai de délivrance : 6 à 8 Semaines.

Pensez aux vacances. Il n'y a plus de mesures d'urgence sauf cas particuliers.
Renseignements en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Nous rappelons aux jeunes filles et jeunes hommes âgés de 16 ans, qu'ils doivent se présenter en Mairie pour se faire recenser. L'attestation délivrée vous sera nécessaire si vous passez un concours ou un examen. **PENSEZ-Y.**

CERTIFICAT D'HEREDITE

Présentez-vous en Mairie avec les pièces suivantes :

- livret de famille du défunt,
- liste de tous les héritiers, mentionnant nom, prénoms, nom d'épouse pour les femmes mariées, adresse, lien de parenté, profession

SERVICE DU TAXI COLLECTIF

Un service de taxi collectif est à votre disposition à destination de Montereau au départ de la Mairie, le mercredi à partir de 14 h 30, le samedi à partir de 8 h 45. Tarif aller simple : 1,18 €

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Dès le mois de septembre 2003, vous pourrez vous présenter en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour vous faire inscrire sur la liste électorale, et ce, jusqu'au 31 décembre.

Votre inscription sera effective à partir du mois de Mars 2004.

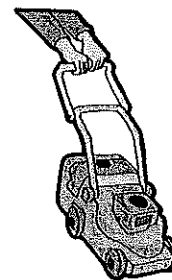
**RAPPELS DES LOIS
EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

**Le bruit de quelle que nature qu'il soit est
interdit :**

Tous les jours entre 19 h et 8 h

Le samedi entre 12 h et 15 h

**Le dimanche et les jours fériés, toute la
journée.**



**Il est interdit de brûler
du 1^{er} Mars au 30 Septembre
de chaque année.**

**Les chiens errants ou non tenus
en laisse sont interdits sur le
territoire de la
commune.**



ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !



QUELLE TRISTESSE...

**ATTENTION... ce cas n'est pas
unique !**

Il y a les fugues...

**Mais beaucoup ne sont jamais
retrouvés**

Attention à vos enfants !

En cas de réclamation : bruit, brûlage...

**N'hésitez pas
A passer en Mairie
Un cahier de doléances
est à votre disposition**

POURQUOI LA « MORT » DES COMMERCANTS DANS LES VILLAGES ?

La cause est-elle des hypermarchés, supermarchés, etc...

Peut-être pas toujours !!

En tout cas en ce qui concerne Monsieur COLLARD, la cause de la baisse du chiffre d'affaires est la suivante :

Pour pouvoir se faire connaître, « L'ETAPE DE VALENCE » a dû apporter beaucoup de soins, d'efforts afin de retrouver une bonne renommée dans le village et dans les environs. Actuellement, sa clientèle se réduit régulièrement. Pourquoi ? vous demandez-vous ?

En raison du mécontentement des clients qui après une nuit troublée par le « rodéo » des voitures et la musique, retrouvent leur véhicule volé ou endommagé (pneus crevés, portières forcées, etc...)

Pensez-vous que ces personnes puissent faire de la publicité pour cet établissement ? Certainement pas.

Certains clients ont signalé à Mr COLLARD qu'ils écriraient aux Gîtes de France pour faire supprimer son établissement de leur liste.

Dans un deuxième temps, les clients ne poursuivent pas leur séjour, bien que Valence ne soit pas très loin de Fontainebleau, Vaux le Vicomte, l'Abbaye de Preuilly....

Actuellement, le tourisme en Seine et Marne est en plein essor et beaucoup de ces établissements sont sollicités.

N'oubliez pas, que l'essor d'une région c'est moins de chômage ! et comme le soulignait le Sénateur Dubrule sur le budget du Tourisme « Une commune qui perd son hôtel ou son restaurant perd de sa vie sociale ».

En désespoir de cause, je me sens obligée de rédiger cet article car les dégradations et le tapage nocturne sont devenus « monnaie courante » à Valence.

Quelle tristesse de voir un village se dégrader si rapidement.

Puisque nous parlons des commerces, je me souviens qu'en 1970-1980, notre village comptait de nombreux commerçants :

- Un salon de coiffure,
- Un restaurant « Le Saint Eloi »,
- Une charcuterie,
- Une boulangerie,
- Un bar/alimentation,
- Café, bal,
- Une mercerie,
- Un bureau de tabac/bar,
- Une boucherie,
- Une station essence, garage,
- Une « coop »,
- Une auberge « Saint Georges »

Leur disparition est due : aux départs en retraite, aux déménagements et aussi à la baisse de leur chiffre d'affaires...

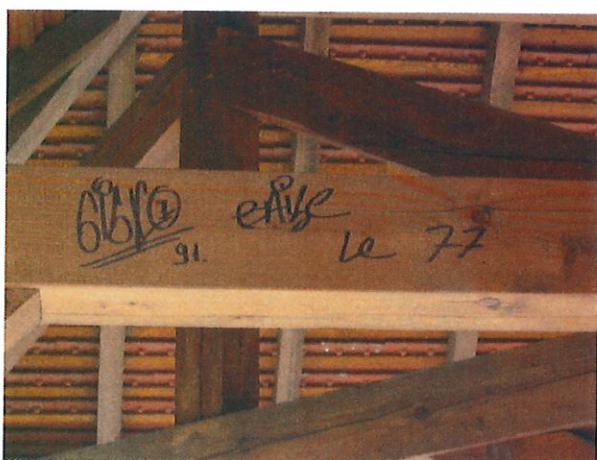
En 20 à 30 ans, il ne reste plus que :

- Une boucherie, Mr et Mme SKIRKA qui accumule les diplômes sur son délicieux boudin et qui envisage de présenter et vendre les fromages de chèvres de « L'Élevage des Caprins » de Monsieur et Madame ROUSSEAU Jean-Claude,
- L'épicerie, reprise depuis peu par Monsieur et Madame MAHMOUDI Djamel, vous accueillent du lundi au dimanche de 8 h à 12 h 45 et de 15 h à 20 h, le samedi jusqu'à 21 h,
- La Côte Saint Hubert, bar, vous serez accueillis par Madame MARAOUI, qui organise à l'occasion de la fête nationale une soirée Antillaise,
- L'Etape de Valence, hôtel-restaurant, Monsieur COLLARD, vous accueille dans un cadre chaleureux vous pourrez y déguster de la cuisine traditionnelle,
- Un problème de véhicule ? Le Garage de Valence, tenu par Monsieur FIRMINHAC, vous accueillera tous les jours de la semaine.

L. FAURE

ENCORE ET TOUJOURS DES DEGRADATIONS

L'année dernière :



Cette année :



Panneau directionnel arraché et tordu se trouvait sur l'îlot place de l'Église



A cette fenêtre il y avait des barreaux... où sont-ils ?





La porte du garage de la salle Marius Albert Régulièrement « taggée » Cette porte sert aussi de rebond aux ballons !

Quelques jours après, la fenêtre est cassée !



L'abri-bus « taggé » Une fois de plus !!



Sachez que vos impôts pourraient être mieux employés et que le Code Pénal prévoit des peines et amendes pour ces actes de malveillance.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS DE TRAVAUX (de Janvier à Juin 2003)

Nous rappelons à nos administrés qu'un permis de construire ou qu'une déclaration de travaux est nécessaire pour toutes superficies inférieures ou égales à 20 m², pour le ravalement, l'agrandissement d'une fenêtre, le percement d'une porte, un abri de jardin, une piscine, une véranda, réfection de toiture, etc....
ATTENTION : Toutes constructions ou transformations non déclarées peuvent entraîner la démolition de ladite construction.

PERMIS DE CONSTRUIRE		
Numéro	Date	Nom-Prénom Destination
77480 03 00001	17/01/2003	Mr et Mme ROUSSEAU Jean-Claude Rue d'Echouboulains Construction d'une maison individuelle
77480 03 00002	20/01/2003	Mr et Mme MICHEL Rue des Bordes Construction d'une maison individuelle
77480 03 00003	23/01/2003	Mr et Mme MIROITE Rue des Bordes Construction d'une maison individuelle
77480 03 00004	20/02/2003	Mr et Mme LENOIR rue Max Lafon/Route de Vernou Construction d'une maison individuelle
77480 03 00005	31/03/2003	Mr HOU Abderrahmane 1 rue Jean Haderer 1 garage, 1 clôture, une surélévation
DECLARATIONS DE TRAVAUX		
77480 03 00001	24/02/2003	Mr et Mme VIGIER 5 rue des Carrois Pose d'un auvent au-dessus de la porte D'entrée
77480 03 00002	10/03/2003	Mr ROUSSEAU 9 rue des Fours à Chaux Création de 2 capucines et fenêtre
77480 03 00003	11/03/2003	Mr et Mme COIGNARD 16 rue Octave Rousseau Construction d'un cellier – démolition et réfection d'un mur de clôture
77480 03 00004	17/03/2003	Mr et Mme MOQADEM 14 rue des Carrois Création d'une pièce supplémentaire De 19 m ²
77480 03 00005	18/03/2003	Mme BERTHAUD Christine 15 bis rue Henri Pelle Réfection d'une terrasse Et création d'une autre
77480 03 00006	24/03/2003	Mr et Mme DO COTO 21 rue André Taboulet Pose d'un velux, d'une fenêtre, ravalement de façade et remaniement de la toiture
77480 03 00007	25/03/2003	Mr et Mme MARCEL Patrick 12 rue des Carrois Abri de jardin en bois

77480 03 00008	01/04/2003	Mr et Mme DELANNAY Liévin Lot 12 les Flamboyants	Réhaussement d'une clôture de façade en parpaings, crépi identique à la maison
77480 03 00009	03/04/2003	Mr et Mme JACQUET Daniel 13 rue Jean Haderer	Remplacement d'une clôture existante par une clôture en grillage plastifié vert d'1m70
77480 03 00010	04/04/2003	Mr RODRIGUEZ Juan 1 rue Jean Haderer	Pose de 4 velux, élévation d'un mur
77480 03 00011	14/04/2003	Mr et Mme COIGNARD 16 rue Octave Rousseau	Construction d'un garage de 20 m ² en pierres apparentes identique à la maison, tuiles terre cuite
77480 03 00012	15/04/2003	Mr ROUSSEAU François 1 bis chemin de Beauregard	Pose d'une porte basculante métallique sur garage
77480 03 00013	21/04/2003	Mr et Mme SAVARY Alain 13 bis rue Jean Haderer	Refection de clôture, pilasses, porte, mur ton pierre
77480 03 00014	21/04/2003	Mr et Mme BISCHOFF Fabrice 10 rue Max Lafon	Clôture muret enduit ton pierre, grillage, pilasses devant grange
77480 03 00015	21/04/2003	Mr et Mme BISCHOFF Fabrice 10 rue Max Lafon	Clôture muret enduit ton pierre, grillage, pilasses pour courrette stationnement des véhicules
77480 03 00016	22/04/2003	Mr ROUSSEAU Philippe 18 ter rue Emile Parquet	Pose de vélux côté jardin
77480 03 00017	02/05/2003	Mr et Mme BOULET Serge 3 rue Max Lafon	Réfection de toiture de la grange, suppression du chien assis remplact par vélux, ravalement complet des façades à l'identique
77480 03 00018	23/05/2003	Mr et Mme ESTUPINA 2 rue Marcel Dessonnes	Abri bois et abri métallique
77480 03 00019	04/06/2003	Mr et Mme DELALANDE 9 rue des Carrois	Pose d'un velux sur toit de garage côté jardin

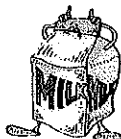
Avant de réaliser un achat pour une clôture, un abri de jardin, etc... renseignez-vous en Mairie pour être certains que le POS autorise ce que vous souhaitez.

ON NE FAIT PAS TOUJOURS CE QUE L'ON VEUT !!



LE TRI EST ARRIVE... LES MODIFICATIONS AUSSI !

PETIT RAPPEL ET AUTRES INFORMATIONS UTILES



Dans le bac jaune :

bouteilles plastique (eau, shampoing, soda...) vous pouvez après compactage laisser les bouchons, canettes de jus fruits..., boîtes de conserve (propres si possible) bricks (lait, jus de fruits, vin...), cartonnettes (paquets de gâteaux, de céréales, emballages yaourts le carton et non les pots ...), bidon de sirop de fruits (sans bouchon), barquettes aluminium, bombes de laque, mousse à raser, déodorant..., rouleaux vides de sopalin et de papier WC, bidons, aérosols ménagers, bidons lessives (plastique ou carton)

ATTENTION... depuis le 22 avril 2003, la collecte du container jaune se fait le vendredi. C'est « le « ROBOPAC ». matériel innovant et performant ! ? qui devait passer collecter nos containers. Or les responsables se sont vite rendus compte que certaines de nos rues étaient trop étroites. Donc nous sommes revenus à la bonne vieille méthode : la collecte manuelle !

Nous espérons que tout est clair et limpide, cependant en cas de besoin contactez : AUBINE-ONYX au n° vert 0800 21 18 40



Dans le bac habituel :

Collecte tous les mardis et vendredis (pensez à sortir votre bac le lundi et jeudi soir) Pour celui-ci rien ne change

- tous les déchets alimentaires,
- les films plastique, les sacs plastique,
- les barquettes et les conserves contenant des restes,
- les couches-culottes,
- les produits portant ces symboles :
- le polystyrène,
- Pots de yaourts, de crème fraîche,
- Boîtes d'œufs,
- Papiers salis ou gras,
- Bidons d'huile (et généralement tous les contenants de corps gras),
- Articles d'hygiène,
- Enveloppes, feuilles volantes



Situés rue Jean Haderer et aux Fours à Chaux

Dans les containers bleus :

- journaux, magazines, prospectus



Dans les containers verts :

- les bouteilles colorées, incolores (2 bacs différents) sans les bouchons
- les pots de confiture, yaourt (en verre),
- les flacons d'eau de toilette...

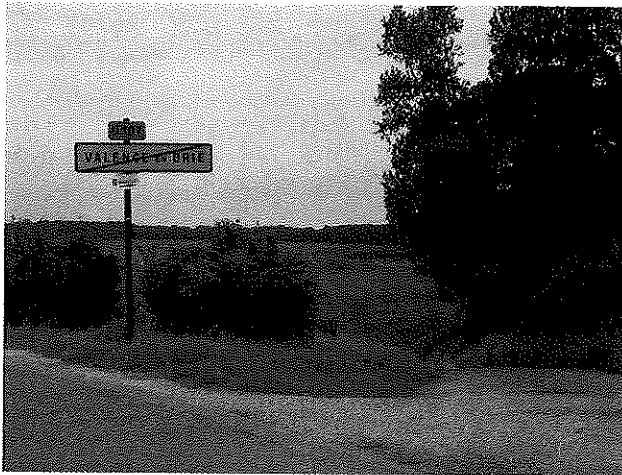


Le bac à déchets verts :



L'idée du bac à déchets verts particuliers a été pour le moment abandonnée. Vous avez à votre disposition une benne **réservée uniquement** aux déchets verts : tontes de pelouse, coupes de haie, branchages, fleurs...

Cette benne se trouve chemin de Chapuis. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est le chemin longeant la route qui mène à Machault, vers le lotissement les Flamboyants. Pour tous renseignements adressez-vous en Mairie.



Suite à la réunion du Conseil Municipal du 26 Juin 2003 : il est proposé pour les personnes rencontrant des difficultés pour se rendre à la benne à déchets verts, l'accès n'étant pas très facile, **d'appeler un élu voisin ou en Mairie.**

LA DECHETTERIE

La déchetterie a ouvert ses portes le 14 Décembre 2002 dans la zone industrielle du Châtelet-en-Brie.

Pour la première fois, vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, une carte vous sera délivrée et vous permettra l'accès à cette déchetterie.

Vous êtes limités à 1 m³ par semaine (voire moins le week-end)

Horaires :

Du Lundi au vendredi	de 15 h à 19 h
Samedi	de 10 h à 19 h
Dimanche	de 10 h à 13 h

Téléphone : 01.60.69.33.75

QUELS DECHETS ?

VEGETAUX : Végétaux issus de l'entretien des jardins, fleurs, plantes d'intérieur, branches d'élagage, tontes, feuilles

VEGETAUX A BROYER : Végétaux devant être broyés avant d'être compostés (branches, autres produits ligneux de forte taille)

TOUT VENANT INCINERABLE : Tous les rebuts susceptibles d'être brûlés (bois, plastiques non recyclables, polystyrènes...)

TOUT VENANT NON INCINERABLE : Tous les rebuts incombustibles

METAUX : Tous déchets métalliques

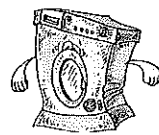
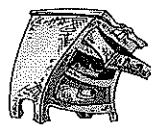
CARTONS : Cartons d'emballages vidés et pliés

GRAVATS : Produits de démolition (briques, tuiles, WC et lavabos en porcelaine...) en mélange

ENCOMBRANTS MENAGERS : Meubles, électroménager et autres objets encombrants.

LES TOXIQUES : Acides (acides de batteries...) peintures incinérables (laques, produits à base d'huiles...) vernis, solvants incinérables (white-spirit, essence...) aérosols non vidés, produits phytosanitaires (produits d'entretien des jardins tels que les désherbants), piles, produits de laboratoire, néons et ampoules.

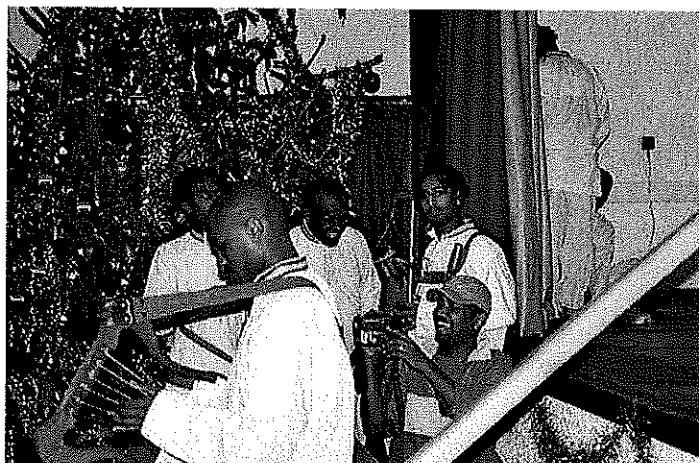
AUTRES : Huiles de vidange, batteries, fibrociment (plaques de petite taille), verre (bouteilles, pots et bocaux), papier (journaux, magazines et prospectus...)



A. BISCHOFF

En collaboration avec Melle SEPTIERS de la
Communauté de Communes du Châtelet

SAINT NICOLAS



Beaucoup de monde cette année pour la remise des cadeaux offerts aux enfants très gentils.
Tous nos remerciements au CADA pour sa magnifique prestation.

Marie-Thérèse DEBRAY

REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE A LA SALLE MARIUS ALBERT



Un très bon repas

Une très bonne ambiance



Un très bon D. J.



Marie-Thérèse DEBRAY

VŒUX DU MAIRE

Discours de Monsieur le Maire

Monsieur le Député, Madame et Messieurs les Maires de Canton, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à notre invitation pour cette traditionnelle cérémonie des vœux. C'est avec un immense plaisir que nous vous accueillons.

En ce début d'année permettez-moi de vous présenter à titre personnel et au nom du Conseil Municipal que j'ai l'honneur de représenter mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé et réussite dans vos initiatives et vos projets pour vous et pour ceux qui vous sont chers.

L'année 2002 aura été riche en évènements.

Elle a débuté avec l'Euro, notre nouvelle monnaie. Un an après, les français comptent toujours en francs, même à l'Assemblée Nationale au sein de la commission des Finances les députés parlent en francs. Tout le monde s'est habitué à convertir. Cependant, la première phase de mise en œuvre de l'euro a bien fonctionné. Il faut maintenant que les Européens s'approprient cette monnaie.

Les élus de la France entière se sont sentis terriblement concernés par le drame de Nanterre. En ce début d'année nous avons tous une pensée pour eux. De même que nous dénonçons l'agression contre le Maire de Paris.

Les élections présidentielles et celles des députés à l'Assemblée Nationale ont donné un nouveau gouvernement et une nouvelle majorité à l'Assemblée. Souhaitons qu'ils réussissent des paris bien difficiles.

L'attentat meurtrier de Karachi de 11 français travaillant à la construction d'un sous marin pakistanais nous a plongés dans l'horreur : onze vies et familles brisées. C'est monstrueux.

C'est avec tristesse également que nous avons appris le dénouement en Russie de l'assaut donné aux preneurs d'otages tchéchènes. 117 tués, 400 hospitalisés.

Malgré la résolution votée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité de l'ONU, le risque de guerre avec l'IRAK reste très présent.

Le pétrolier « PRESTIGE » s'est échoué au large de la Galice. Sans grand espoir les départements du Sud-Ouest de la France se mobilisent pour nettoyer la mer et les plages.

N'oublions pas les victimes des inondations du Nord au Sud de la France.

Les conflits chez les professionnels de la santé sont toujours d'actualité.

Nous restons attentifs en ce début d'année à la réforme envisagée des régimes de retraite.

Sur le plan communal un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) s'est installé dans les locaux appartenant à la FOCEL qui étaient occupés avant par la Maison d'Enfants dite des Enfants Heureux. Ainsi c'est 120 résidents qui ont été accueillis sur notre commune.

Les travaux du groupe scolaire sont en cours d'achèvement, ils ont été retardés d'une part par les intempéries, d'autre part par la construction d'une cinquième classe pour accueillir les enfants hébergés au CADA. La rentrée dans ce groupe scolaire d'un cachet assez exceptionnel est retardée après les vacances de printemps.

A cette occasion je me tourne vers notre Député, Maire de Montereau, Yves JEGO, pour lui adresser une nouvelle fois nos remerciements pour l'aide efficace qu'il a accordée aux communes d'Echouboulains et de Valence. Grâce à ses interventions la scolarité des enfants a été réglée au mieux des intérêts réciproques.

Merci également à notre architecte, Monsieur ROSIERES, qui avec un zèle qui lui est très personnel a su coordonner ce chantier, merci à toutes les entreprises intervenantes et à leur personnel très professionnel et qui tous ont su travailler en respectant les contraintes des riverains.

Dans le cadre d'un contrat rural les travaux de notre Eglise Saint-Nicolas se termineront dans le courant de ce 1^{er} trimestre.

L'installation du gaz de ville s'est faite dans le cadre du calendrier prévisionnel.

Les travaux des feux tricolores sur la RN105 s'achèvent et leur mise en place est imminente.

Je ne voudrais pas non plus aujourd'hui ternir l'ambiance de cette rencontre mais il est de mon devoir de vous rappeler que les actes d'incivisme se multiplient. Nous le regrettons d'autant qu'en l'absence de tiers identifiés les réparations sont payées avec nos impôts. En tant que parents, nous devons nous sentir concernés.

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, voici les quelques points que je voulais rappeler et vous dire que notre prochain objectif à réaliser consistera à agrandir notre cimetière.

Nous saluons et remercions l'ensemble du personnel communal (administratifs, agents d'entretien et de service, CES) pour le travail accompli et leur disponibilité.

Comme chaque année, je voudrais maintenant me tourner vers les différents acteurs de la vie économique et sociale :

Nos Présidents et membres des bureaux d'associations bénévoles : ils contribuent à l'animation de votre village.

Avec satisfaction nous avons relevé la création d'une nouvelle association qui a décidé en première activité la pratique du tennis de table.

Merci à l'Association des Commerçants et Artisans de Valence-en-Brie qui ont animé notre village avec des journées à thèmes.

Nos enseignants : soyons conscients de la difficulté de leur tâche et de leurs responsabilités. Soutenons-les.

Nos chefs d'entreprise et d'exploitations agricoles, nos commerçants. Favorisons le commerce local et les activités locales, si possible.

Les responsables du CADA et plus particulièrement son directeur. Merci à nos amis Ethiopiens pour l'animation de la fête de Saint-Nicolas début décembre.

Pour terminer, je voudrais saluer et présenter mes vœux les plus chaleureux à tous nos politiques locaux : mes collègues Maires, leurs Adjoints et leurs Conseillers, le Conseil Municipal de Valence.

Je n'oublie pas non plus les relations de qualité que j'entretiens avec les représentants de tous les services de l'État, notamment la DDE, la DDA, la Gendarmerie, les Pompiers, la Poste, l'EDF-GDF, pour ceux que je rencontre le plus souvent et bien d'autres encore.

A vous tous ici présents, bonne année.

Que tous ces vœux soient entendus et retrouvons nous autour du verre de l'amitié.

Nous profitons de cette réunion pour honorer Madame BRANGER, Monsieur BARBAULT avec la remise des diplômes des médailles de vermeil du travail.



Les lauréats du concours des Maisons Fleuries sont les suivants :

- Monsieur et Madame CARMONA,
- Monsieur et Madame SANQUER,
- Monsieur et Madame BULLOT Roger,
- Monsieur et Madame LECORCHE Michel,
- Monsieur et Madame EL MAOUJUDI,
- Monsieur et Madame VALOGNES,
- Madame FAUVEAU,
- Monsieur et Madame DELIMBEUF,
- Monsieur THUILLIER,
- Madame BERTHAUD



Photos : Marie-Thérèse DEBRAY

QUE DEVIENNENT NOS AINÉS ?

LE 25 février 2003

A la salle Polyvalente « Marius Albert » le Maire et les Adjointes ont convié nos « Aînés » à se réunir pour déguster la galette des rois, la date était peut-être un peu tardive, mais c'est toujours avec joie que l'on découvre la fève et que l'on choisit « son » roi ou « sa » reine.





le 6 AVRIL 2003

C'est avec plaisir que nous retrouvons devant une bonne table les Anciens de la Commune. C'est donc dans la salle Marius Albert que s'est déroulé le repas servi par « l'Etape de Valence » la salle du restaurant n'étant pas assez grande pour recevoir nos seniors.



Le champagne était offert par Monsieur POULAIN, Maire-Adjoint. Merci Jacques.

Liliane FAURE

Madame MASSON a retrouvé une « chansonnette » :

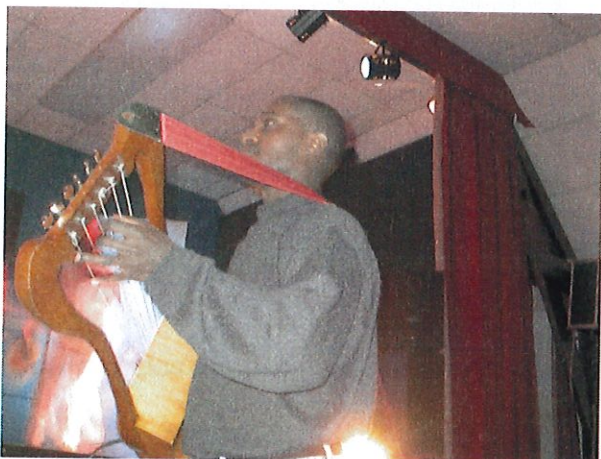
Ah ! ça Moreau,
Que viens-tu faire ici,
A ça moi
Je viens prendre l'air ici
Et je viens voir comment va le vin
Et le champagne,
Que boit le Roi
A Fontainebleau
Dans une écuelle à soupe

(Samoreau, Féricy, Samois, Héricy, Valvins, Champagne, Bois-le-Roi,
Fontainebleau, Ecuille, Soupes)

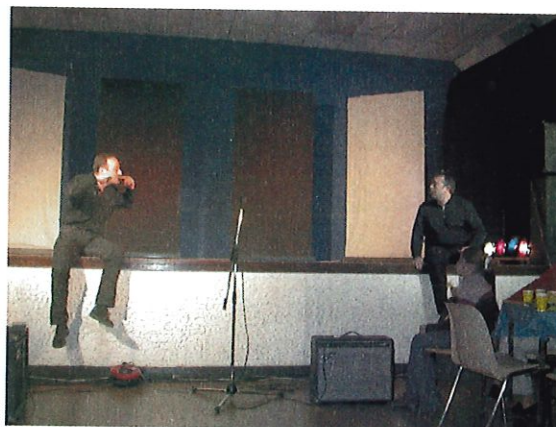
UNE SOIREE CABARET ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION A BRAS C A D A BRAS

C'est devant plus de 180 personnes que l'association « A bras C.A.D.A. bras », le 15 Mars 2003, a présenté une soirée cabaret au profit des demandeurs d'asile, avec comme intervenants :

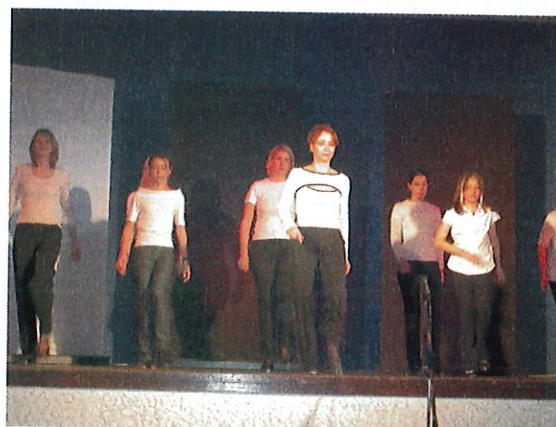
Le groupe musical éthiopien et ses Jongleurs



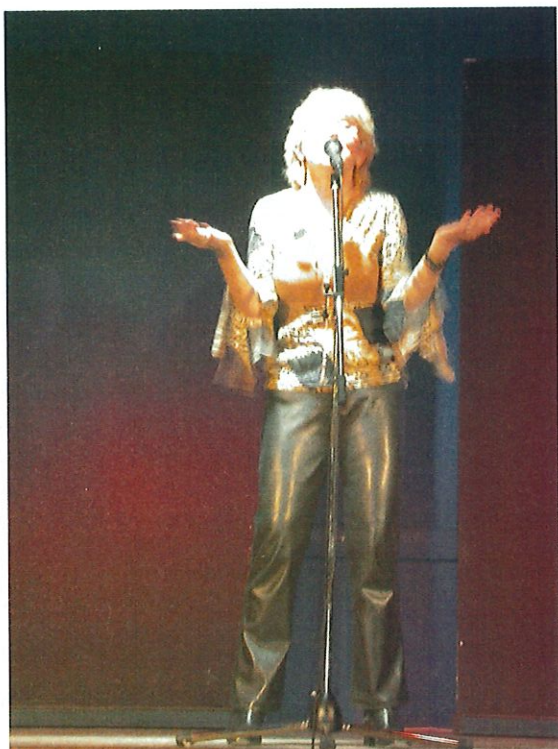
la compagnie du Javot de Valence en Brie qui a interprété LE BOURGEOIS GENTILHOMME, LE PERE NOEL EST UNE ORDURE



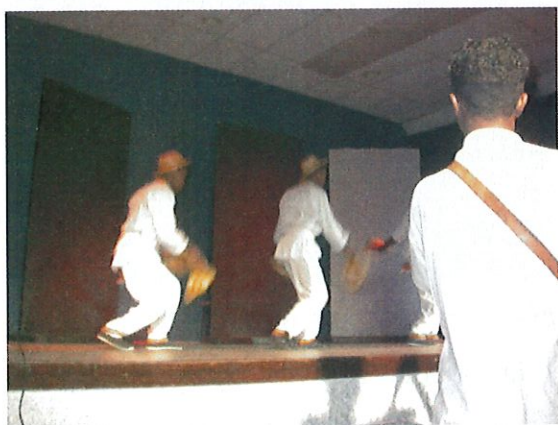
L'école de claquettes de Vert-Saint-Denis ont fait une démonstration de danse à claquettes



Madame Debray de Valence en Brie,



la troupe Disdascalies ainsi que Nasser et son équipe ont chanté sur des textes de Prévert, Bruant, Rimbaud etc.



**BRAVO A TOUS CEUX QUI SE SONT
INVESTIS POUR LA REUSSITE DE
CETTE SOIREE.**

Annie DUBREUIL

UNE CHASSE A L'ŒUF

Malgré de gros nuages menaçants, les enfants se sont retrouvés place de l'Église en ce dimanche de Pâques, pour la traditionnelle chasse à l'œuf.

Nos commerçants (organiseurs de cette manifestation) avaient bien fait les choses.



Les enfants étaient répartis en 2 groupes, les petits et les grands.

Les petits ont pu évoluer tranquillement dans l'enceinte du foyer polyvalent.



Les grands disposaient du lavoir et des alentours de l'église.

Et le signal est donné... les enfants courent, se bousculent, et malgré quelques chutes, chacun est heureux de trouver des œufs laissés par les cloches revenues de Rome.



Fièrement, ils vont faire constater à leurs parents leur découverte.

Tout le monde est reparti ravi.



Merci à nos commerçants, artisans, entreprises, au CSCV et au conseil municipal pour leur générosité, et à l'année prochaine.

A. BISCHOFF

LA GENDARMERIE...OU COMMENT TRAVERSER AUX FEUX

C'est avec dévouement que la Brigade de Gendarmerie du Châtelet en Brie s'est déplacée à Valence, pour expliquer aux enfants de notre école comment traverser aux feux tricolores.



Tous les enfants de l'école encadrés par leurs enseignantes ont suivi par petits groupes les explications des gendarmes du Châtelet. Puis à tour de rôle chacun sous l'œil vigilant des représentants de la loi, a traversé la nationale en appliquant les consignes de sécurité.



Merci à la Brigade

JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HEROS DE LA DEPORTATION 27 AVRIL 2003

Au lendemain des crimes sans précédent qui ont marqué la Seconde Guerre Mondiale, tragédies parmi lesquelles celles de la déportation et de l'internement ont une place déterminante, les rescapés, qui avaient subi le poids des exactions, ont salué la création d'institutions internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, et la mise en jugement des principaux responsables des crimes commis par les nazis et les impérialistes japonais.

Pendant près de soixante ans, les conflits généralisés ont pu être évités grâce, entre autre, au rôle de l'ONU ; cependant les foyers de tension et les conflits locaux appartiennent à l'actualité quotidienne, les extrémistes sévissent, la misère, le dénuement voire la famine et l'humiliation affectent une grande partie de l'humanité et la poussent inéluctablement à des actes de désespoir. La torture est toujours employée, la peine de mort pratiquée dans de nombreux pays.

Les rescapés survivants et les familles de disparus se refusent à oublier leurs espoirs, se refusent à la résignation.



Ils s'adressent à la jeunesse pour, qu'à son tour, prenant exemple de ce qu'a été la Résistance pendant la seconde guerre mondiale, elle participe toujours plus nombreuse au Concours National de la Résistance et de la Déportation et qu'elle lutte pour construire ce monde meilleur dont nous rêvons tous.

Ils lui lancent un appel solennel pour qu'elle prenne part aux actions de mémoire initiées par les Associations de survivants et les Fondations qui prennent progressivement leur relais.

En cette journée nationale du souvenir de la Déportation et, alors que ressurgissent les idées et les pratiques racistes, ils tiennent à réaffirmer solennellement que l'avenir harmonieux de l'humanité est fondamentalement lié au respect de la dignité humaine, à la sauvegarde des libertés, aux perspectives de développement des populations en proie à la misère, et à la création d'une justice internationale permanente susceptible de prévenir les dérives criminelles et, éventuellement, de les réprimer.

Ils appellent leurs concitoyens à garder en mémoire les drames du passé et à en tirer les leçons afin de prendre conscience des menaces actuelles et donc de préserver l'avenir.

Discours lu par Monsieur le Maire



FETE COMMUNALE

Samedi 3 Mai 2003

Le soleil était de la fête pour la 11^{ème} FOULEE VALENCOISE qui a enregistré de nombreuses inscriptions, la plus jeune candidate n'avait que 2 ans « bravo Jessica ». Le circuit donné était pour les enfants les plus jeunes, un tour de stade, les plus âgés de deux tours de stade et pour les adultes un parcours d'environ 6 km



Ont été récompensés :

La plus jeune des enfants :

🏆 **ATTOUMANI Jessica**

Filles de moins de 9 ans :

- 1^{ère}
- 🏆 MAHMOUDI Naura
 - 🏆 PONSART Laurène
 - 🏆 ATTOUMANI Cynthia
 - 🏆 JERAMA Eva
 - 🏆 ROESLER Capucine

Garçons de moins de 9 ans :

- 1^{er}
- 🏆 DJOU DJOU Romuald
 - 🏆 ANABI ABDEL Jallil
 - 🏆 AMAYEV Saïd
 - 🏆 ANABI Issam
 - 🏆 DOZONGO Kévin

- 🏆 ARNOTOVIC Armin
- 🏆 PRONO Dorian
- 🏆 ANGER Matéo
- 🏆 DONGO Daniel
- 🏆 ANABI Bilan
- 🏆 FRENCHÉ Luc
- 🏆 MAKONSO Francis
- 🏆 MADZOGRANI E.
- 🏆 MOREAU Maxime



Filles de 10 à 13 ans -

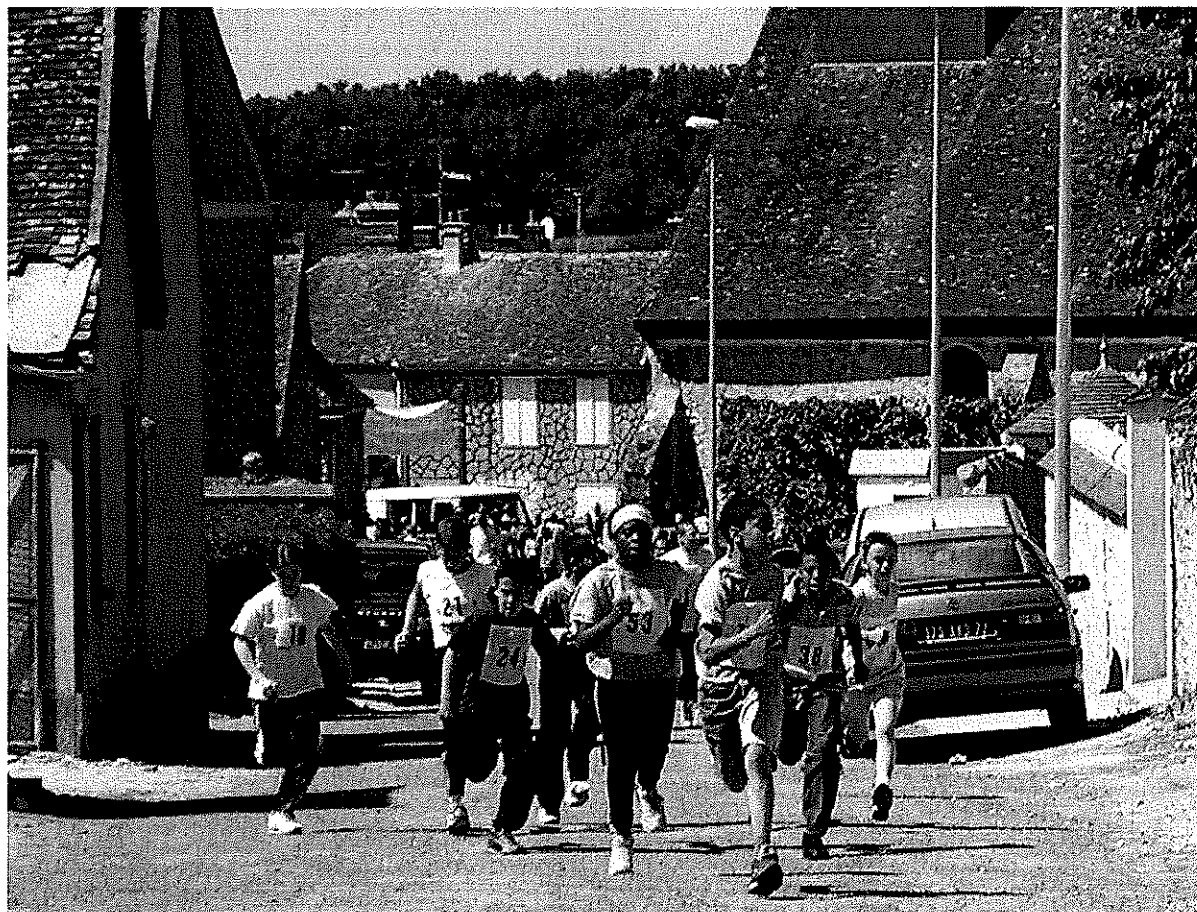
- 1^{ère} 🏆 GORTAIS Bérénice
- 🏆 DJOU DJOU Vanessa
 - 🏆 PIERUCCI Pauline

Garçons de 10 à 13 ans :

- 1^{er} 🏆 MARIMOT Vivien
- 🏆 MAHMOUDI Mahfoud
 - 🏆 MENEZ Eliott
 - 🏆 FERDJI Areski
 - 🏆 PRONO Gwendal
 - 🏆 DONGO Hervé
 - 🏆 MARTOSSIAN David
 - 🏆 VIGUIER Josselin

Hommes « junior »

- 1^{er} 🏆 PIERUCCI Mathieu
🏆 SABOURET Alexandre
🏆 DJOU DJOU Alain
🏆 AMAYEV Valed
🏆 DAVID Daniel
🏆 FRENCHÉ Marc
🏆 CARMONA Pédro
🏆 MULANGU Glodi
🏆 SABOURET Dimitri
🏆 LEROUX Cédric
🏆 MARIMOT Benjamin
🏆 PILLER Steve



Hommes « sénior » :

- 1^{er} 🏆 TRENIER Sylvain
 🏆 SAKESYN Olivier
 🏆 MENEZ Joel
 🏆 OZBOLT Dominique
 🏆 MOHAMMED Boumedienne
 🏆 ROUSSEAU Christophe
 🏆 LETANG David

Hommes « vétéran » :

- 1^{er} 🏆 SIARA Zygmunt
 🏆 FIRMINHAC Christian
 🏆 HABERT Raymond
 🏆 SOUVERAIN Christian

Femmes « Junior » :

- 1^{ère} 🏆 TRENIER Solène
 🏆 TRENIER Sophie
 🏆 TISSIER Typhaine
 🏆 MOREAU Marjolaine

Femmes « Vétéran 1 » :

- 1^{ère} 🏆 TRENIER Evelyne
 🏆 FRENCHÉ Anne-Marie

Femmes « vétéran 2 » :

- 🏆 VIONNET Josiane

CEREMONIE DU 8 MAI 2003



En ce 8 mai, nous commémorons avec émotion et fidélité la victoire de 1945 sur l'Allemagne nazie. Cette journée, inscrite pour toujours dans l'Histoire, marque non seulement la fin des combats qui ravagèrent l'Europe, mais aussi la défaite d'une idéologie criminelle et totalitaire qui avait semé la haine, la terreur et la mort.

Nous savons tous ce que nous devons aux hommes et aux femmes qui ont combattu pour nous délivrer de cette oppression sans précédent dans l'histoire des hommes. Notre reconnaissance leur est acquise indéfectiblement.

Les combattants de 1940 dont la vaillance est trop méconnue, ceux de la France Libre, de la Résistance intérieure, de l'Armée d'Afrique, celles et ceux qui s'engagèrent au service de

la France : toutes et tous méritent notre respect et notre admiration.

Nos pensées vont aussi en ce moment vers les déportés, les massacrés et les fusillés, les internés, les prisonniers, les veuves et orphelins. Elles vont vers toutes les victimes de la barbarie et des combats. Nous conservons la mémoire de ces tragédies et de ces drames souvent indicibles.

Pour remporter la victoire, le rôle des combattants de la Liberté venus des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, du Commonwealth et les sacrifices de tant d'autres Nations, ont été décisifs. A aucun moment, nous ne l'avons oublié. Aujourd'hui, devant chaque monument aux morts, dans toutes les communes de France, nous renouvelons à nos Alliés, l'expression de notre gratitude.

Au long de cette année, nous célébrons le soixantième anniversaire des principaux événements de 1943. En commémorant la première réunion du Conseil National de la Résistance, en honorant la mémoire de Jean MOULIN, en évoquant de nombreux actes de Résistance et les premières étapes de la libération de notre sol, nous rendons un hommage légitime aux acteurs héroïques de ces pages

glorieuses et tragiques de notre Histoire. Nous nous efforçons aussi de convaincre nos jeunes concitoyens de la pertinence et de la modernité des valeurs qui furent alors défendues avec tant d'audace et de courage.

En consacrant leur union politique et en scellant leur destin commun, il y a quelques jours à Athènes, 25 pays d'Europe ont signifié la victoire complète sur notre continent de ces principes si chèrement acquis. L'avenir de paix et de liberté que la victoire du 8 mai a rendu possible et qu'elle laisse espérer se trouve ainsi réalisé et garanti.

Les sacrifices consentis et les souffrances endurées par les victimes militaires et civiles de la seconde guerre mondiale n'ont pas été vains. Soixante ans après, nous en attestons.

Message lu par monsieur Vaucouleur



Après la cérémonie, tous les participants se sont retrouvés à la salle Marius Albert pour le pot de l'amitié et la remise des récompenses des illuminations de fin d'année.

Ont été récompensés :

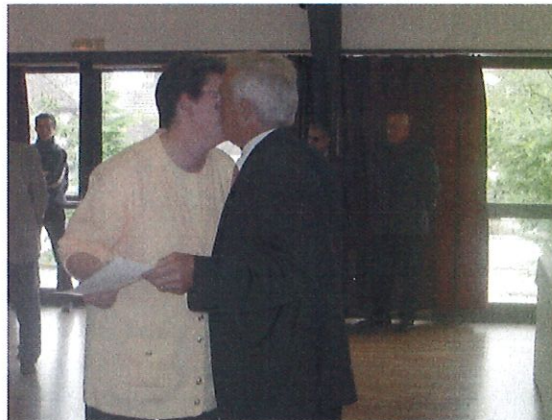
Madame VION

Monsieur et Madame SANQUER

Monsieur et Madame BESNAULT

Monsieur et Madame VALOGNES

Madame DOUCET



PISTE ROUTIERE

A l'initiative de la municipalité, les classes de CE2, CM1 et CM2, de l'école ont participé aux épreuves de la piste routière organisée par la brigade motorisée de Moret-sur-Loing sous la direction du gendarme BALDY.



Les enseignants ont travaillé en amont avec leurs jeunes élèves, pour les sensibiliser à la préparation et aux conseils prodigués par les gendarmes de Moret.



Il s'agit d'une étape importante de mise en confiance, qui permet aux enfants

de mieux concevoir l'enjeu de cette manifestation.



Cette manifestation s'est déroulée le 25 avril : un stage de théorie et un examen du code de la route. Enfin, vendredi 9 mai, les jeunes élèves casqués, ont chevauché leur vélo et ils ont emprunté un parcours bordé de panneaux signalétiques. A la clé, ils ont reçu un « certificat de capacité ». Elliot Menez a été sélectionné pour participer au challenge interpistes de Seine et Marne, le 18 Juin, à Bray sur Seine.



Une école de la route efficace !



Le 18 Juin, Eliott Menez a gagné une coupe pour la 3^{ème} place sur 36 concurrents. Bravo Eliott !

Liliane FAURE

LA PREVENTION ROUTIÈRE

Article signé de Monsieur le Colonel ANDRÉ, Directeur Départemental de la Prévention Routière, qui est le texte de sa conférence prononcée au cours de l'A.G. du Ripault le 28 novembre 2002.

Il est vrai que la route n'est pas la seule cause de mortalité. Il y en a bien d'autres et la première de toutes est la naissance : 100 % des personnes qui naissent meurent ! Même les immortels de l'Académie française. Pourtant depuis toujours on s'efforce de soulager nos maux et allonger la vie.

Doit-on se résigner à l'hécatombe sur les routes alors que nous luttons contre toutes les autres causes de mortalité ?

Nous préconisons des mesures préventives pour lutter contre les accidents cardiaques, le diabète, le cancer, pour combattre toutes les maladies, sans oublier l'alcoolisme, le tabagisme et toutes les drogues, licites ou illicites. On prend conscience qu'il n'y a pas de « drogues douces » comme il n'existe pas de « cigarettes light ».

De plus, on s'est rendu compte que les autres pays évolués sont beaucoup moins mauvais que nous dans ce domaine. Avec 21 tués et 422 blessés tous les jours on les envie, mais on parle de fatalité, c'est un problème de mentalité, comme s'il était normal de se tuer sur les routes parce que l'on est en France.

La France a certes pris un grand retard dans le domaine de la sécurité routière.

Aux Etats-Unis, par exemple, la réglementation est née avec la voiture et la répression des infractions routières est implacable. Le code de la route en France, au début du XX^{ème} siècle, ne comptait que 12 articles et le douzième précisait qu'il fallait porter secours aux usagers en panne de carburant !

En France, l'automobile a été et reste, le symbole de la liberté, liberté mal comprise. Avec la voiture on peut se déplacer librement, aller partout, et dans l'esprit de beaucoup, c'est la liberté de faire ce que l'on a envie, sans tenir compte des autres, de l'environnement, des conditions de circulation.

On se déplace de la même façon et ne prévoit pas plus de temps pour ses trajets que l'on soit en hiver ou en été, de nuit ou de jour, par temps de pluie, de brouillard ou par soleil. Même la neige ne freine pas nos ardeurs, seul le verglas nous pose question !

Quant à la réglementation, elle est faite pour les autres, alors que la liberté de circuler n'est possible qu'en respectant des règles.

Si vous allez en Grande-Bretagne, vous devez rouler à gauche. Les Britanniques en France doivent rouler à droite. Au même endroit, au même instant, tout le monde doit respecter la même règle. Si vous jouez aux boules à Marseille, vous jouez à la pétanque ; si vous jouez aux boules à Lyon, vous jouez à la Lyonnaise. Vous n'appliquerez pas les règles de la Lyonnaise dans une partie de pétanque ou alors on vous traite de « fada ».

On reconnaît donc que la sécurité routière est meilleure dans la presque totalité des autres pays, mais en France si ça ne va pas, c'est toujours la faute des autres, on n'est jamais responsable ! C'est à cause de la puissance des voitures, à cause des routes, à cause des camions, à cause des vieux, à cause des jeunes, à cause des deux-roues, à cause des piétons, à cause de la météo, c'est à cause de « pas d'chance ».

Tous les jours, je reçois des lettres de toutes ces catégories d'usagers qui se plaignent des autres et oublient que les piétons sont des automobilistes descendus de voiture et que les automobilistes sont des piétons remontés dans leur véhicule, que les jeunes vont devenir vieux (c'est ce que je souhaite) et que les vieux ont été jeunes !

Il y a quelques années, une marque d'essence proposait de « mettre un tigre dans son moteur ».

« A quoi ça sert d'avoir un tigre dans son moteur, si on a un âne à son volant ? »

Il faut donc changer les mentalités des usagers de la route française. La PREVENTION ROUTIERE, association de la loi de 1901, créée en 1949, reconnue d'utilité publique en 1955, l'a bien compris. Elle s'adresse à tous les usagers depuis la maternelle jusqu'au quatrième âge en passant par l'école, le collège, le lycée, l'enseignement supérieur, le lieu de travail, les associations, les quartiers, les agglomérations, les grandes manifestations locales ou nationales, les campagnes nationales « Lumière et Vision », « Capitaine de Soirée » ou en créant l'événement « Opération Seniors ».

La PREVENTION ROUTIERE s'adresse à tous, car tout le monde est concerné par la sécurité routière, que ce soit pour son travail ou ses loisirs, quelle que soit son activité.

J'ai dit que la PREVENTION ROUTIERE fait de la sécurité routière, mais la PREVENTION ROUTIERE avec des lettres majuscules n'est pas la Sécurité Routière avec des lettres minuscules.

La Sécurité Routière avec un grand S et un grand R est une émanation du pouvoir exécutif. Elle dépend du Ministère de l'Équipement et des Transports. Elle s'appuie sur des fonctionnaires et bénéficie des moyens de l'État. La PREVENTION ROUTIERE avec un grand P et un grand R s'appuie sur des bénévoles, même si elle bénéficie de l'aide des différents services de police et de gendarmerie pour ses actions en milieu scolaire. Elle ne reçoit pas d'aide des assurances et du Gouvernement (sauf dans le cadre du Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière -PDASR- comme toutes les associations)

La PREVENTION ROUTIERE développe ses actions principalement grâce aux cotisations de ses adhérents, aux subventions des collectivités locales et aux partenariats qu'elle réalise avec les grandes entreprises.

Il faut donc changer nos mentalités, notre comportement au volant. Vaste programme !

Il faut se persuader que le code de la route doit être respecté de manière absolue, qu'il faut être conscient que l'on n'est pas seul sur la route et ne pas oublier qu'il faut ralentir avant le danger.

1) Il faut respecter le Code de la Route

Outre le fait que l'on doit respecter la même règle au même endroit et au même moment, le code de la route est constitué d'un ensemble de mesures qui sont imposées pour des raisons de sécurité, car elles tiennent compte des lois physiques (énergie cinétique, force centrifuge, distance de freinage, aquaplaning...), des contraintes physiologiques (temps de réaction, champ de vision,...) et des conditions de l'environnement (circulation, état des routes, conditions climatiques,...).

Il est certes possible de jouer sur certains facteurs et c'est un devoir de chaque responsable en son domaine de les améliorer, mais nous ne possédons pas de baguette magique pour faire lever le brouillard, fondre le verglas, redresser une route ou fluidifier la circulation.

Quelles que soient les circonstances, il faut se mettre dans une posture qui nous permette d'éviter d'avoir un accident.

La vitesse par exemple : elle est limitée à 90 km/h entre Tours et Chinon, bien que la route soit belle et comporte trois voies de circulation. Pourtant tous les ans des automobilistes sont gravement blessés ou se tuent en percutant un sanglier.

Si vous allez en forêt à la recherche de sangliers, vous ne les verrez que si vous vous déplacez doucement, sans faire de bruit et si le vent ne leur transmet pas votre odeur.

Si les sangliers traversent la route, c'est parce qu'ils n'ont pas perçu le danger, ils ne vous ont pas sentis, ni vus, ni entendus.

Quand vous roulez à 130 km/h, votre champ de vision utile n'est plus que de 30 degrés, car vous concentrez votre

attention sur le point cyclique à l'horizon pour votre sécurité et il vous faut 130 mètres pour vous arrêter, alors que la nuit vos phares n'éclairent qu'à 120 mètres. **Le choc est inévitable.**

Quand on respecte la limitation de vitesse de 90 km/h, on n'est pas obligé d'avoir le regard fixé loin devant soi, on peut balayer du regard la route devant soi, y compris les bas-côtés et les rétroviseurs pour voir ce qui arrive derrière soi.

Vous pourriez me répliquer que de jour le risque n'est pas le même. C'est vrai, mais il n'est pas nul et il peut surgir autre chose devant vous, un « vététiste » par exemple.

Il faudrait avoir un ordinateur de bord qui calcule à chaque instant quelle est la vitesse optimale à laquelle on peut conduire en fonction de tous les paramètres de la circulation. Puissance de la voiture, état de la route, fatigue du conducteur, attention du conducteur, chargement du véhicule, état des pneus, conditions climatiques, luminosité ambiante, densité et nature du trafic, état et nature de la route... et la liste n'est pas exhaustive.

Il est donc nécessaire de donner des indications aux usagers et, mieux, de mettre des garde-fous, compte tenu de notre mentalité de fixer des limites.

Le gérant de la Société d'assurance qui a eu un accident sur l'autoroute A10 près d'Orléans en est le parfait exemple. Il roulait à 180 km/h sur autoroute, la nuit « il n'y a personne ». Il buvait de l'eau à la bouteille ; il n'a pas vu et n'a pas pu éviter le véhicule qui le précédait et qui, **lui**, respectait la limitation de vitesse.

Je crois que pour un moyen de locomotion donné, il y a une vitesse

optimale qu'il est dangereux de dépasser, car son dépassement fait prendre des risques, provoque des surcoûts de fatigue pour un bénéfice quasiment nul, dans le meilleur des cas.

⇒ pour aller plus vite en voiture, on a créé les autoroutes,

⇒ pour aller plus vite en train, on a créé le TGV,

⇒ pour aller plus vite en avion, on a créé l'avion supersonique.

Mais là encore, la vitesse a toujours ses limites.

La « Route du Rhum » vient de nous prouver que les trimarans, ces bolides des mers, chefs-d'œuvre de technologie, allaient beaucoup trop vite et étaient trop fragiles pour affronter le très gros temps.

On n'imagine pas une « Formule 1 » roulant sur une route ordinaire, mais même sur les circuits, il ne se passe pas un grand prix sans accident et la FISA étudie les mesures à prendre pour réduire la vitesse des coureurs.

Un autre exemple d'accident qui, lui, n'a rien à voir avec la vitesse.

A Tours, un jeune homme descend en rollers, la nuit la rue de la Tranchée sur la voie des bus. Il n'y a pas de danger « il n'y a personne ». A la même heure, un automobiliste descend la même rue sur la voie du bus ; il n'y a pas de danger, « il n'y a personne ». Il ne voit pas le roller, ou s'il le voit, il comprend trop tard, car dans sa tête il ne devrait y avoir personne sur sa trajectoire. Il n'y avait aucune chance pour qu'il y ait quelqu'un, et pourtant...

Les accidents sont toujours la rencontre d'improbabilités et cela me permet de faire remarquer ce deuxième point :

2) On ne prend pas la route, on la partage

La nature et le nombre des usagers de la route sont incalculables, mais tout le monde doit circuler sur les routes.

Quand certaines voies sont réservées à des catégories précises d'usagers, cela facilite la circulation, mais encore faut-il en respecter l'usage.

⇒ les trottoirs sont réservés aux piétons,

⇒ les pistes cyclables aux cyclistes, exceptionnellement aux cyclomoteurs,

⇒ les voies pour bus, taxis et véhicules prioritaires ne doivent pas être encombrées par les autres usagers.

Mais surtout, il faut penser aux autres pour sa sécurité. Ils peuvent ne pas vous avoir vus. Ils peuvent faire une erreur, volontaire ou involontaire et ce n'est pas parce qu'on est prioritaire que l'on doit avoir un accident, risquer de tuer quelqu'un ou de mourir ou peut-être pire, d'être estropié à vie, de rester tétraplégique.

En particulier, avoir la priorité ne signifie pas qu'on a le droit de passer, cela veut dire que les usagers de la voie transversale ont le devoir de vous laisser passer. Or, vous connaissez parfaitement le conflit qui existe en France entre les droits et les devoirs.

On nous rappelle sans cesse la Déclaration des Droits de l'Homme, qui est devenue universelle, en oubliant qu'à l'origine il s'agissait de la « Déclaration des Droits et Devoirs des citoyens ».

On a créé les « droits de l'enfant » avec sa journée mondiale en oubliant qu'il s'agit en vérité des « devoirs des parents ». On a même créé une journée nationale des « droits des animaux » qui ont bien de la chance, car ils n'ont pas eu à manifester pour

l'obtenir, tout en oubliant que cela correspond aux devoirs des humains envers les animaux, qu'ils soient de garde, de compagnie, domestiques ou sauvages.

Oui, la priorité n'est pas un droit absolu, il faut toujours être sur ses gardes et prévoir pour anticiper ce que les conducteurs tiers peuvent faire. « Ce n'est pas parce qu'on fait valoir un droit légitime que les autres vont forcément respecter leur légitime devoir » et « si l'on attend que les autres soient plus intelligents pour être plus intelligent soi-même, on risque de rester idiot toute sa vie ».

Napoléon disait : « Je vais lentement car je suis pressé » et La Fontaine raconte que la tortue a battu le lièvre à la course : « rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

Mon père disait : « je préfère faire une concession que d'en avoir une à perpétuité ».

La sagesse populaire nous incite à toujours être maître de son véhicule, donc, pour cela, il ne faut pas rouler trop vite en raison des circonstances.

3) Il faut ralentir avant le danger

L'expression « foncer dans le brouillard » dit bien ce qu'elle veut dire et est malheureusement illustrée chaque année par des catastrophes sur les autoroutes.

Il y a danger dès qu'on ne maîtrise pas toutes les données de la circulation. Le code de la route nous aide à déterminer les dangers. Les panneaux triangulaires les annoncent. Le dessin en son milieu en indique la nature. Ils sont placés à 150 mètres en avant du danger. Il faut ralentir dès qu'on les voit.

Mais, il n'y a pas toujours un panneau pour nous indiquer un danger. Le danger vient souvent du fait que l'on ne voit pas ce qu'il y a devant nous ou qui arrive sur le côté. 90 % des informations nous sont fournies par la vue et, dans tous les accidents, les auteurs ou les victimes disent : « je ne l'avais pas vu ». C'est sûr, car s'ils avaient vu le danger, ils l'auraient évité.

Et, comme ils n'ont pas vu arriver l'accident, c'est de la faute de l'autre. Or ils ne pouvaient peut-être pas le voir à cause :

- ⇒ d'un éblouissement dû au soleil,
- ⇒ d'une insuffisance de sa vision personnelle,
- ⇒ de la réduction du champ de vision dû à la vitesse,
- ⇒ de la présence d'obstacles à la vue, à l'intérieur ou à l'extérieur de son véhicule,
- ⇒ d'une inattention alors qu'on allume une cigarette ou parce que des cendres brûlantes sont tombées,
- ⇒ ou parce qu'on est surpris par la sonnerie du téléphone ou pris par la conversation téléphonique.

Combien de fois avez-vous été surpris en agglomération par une voiture qui s'arrête devant vous sans raison apparente ? Vous n'avez pas vu, car vous ne pouviez pas voir, le piéton qui traverse devant la voiture !

Et, combien de fois avez-vous manqué d'être renversé par un véhicule (vélo, moto, auto...) qui double sans prendre garde au véhicule qui s'est arrêté pour vous laisser passer sur un passage protégé.

Avant de doubler un véhicule qui s'arrête, il faut comprendre pourquoi il s'est arrêté.

Tout cela tombe sous le sens et je suis persuadé que vous en êtes convaincus.

Il faut remarquer que les mentalités commencent à changer. Tous les jours je suis saisi de demandes par des personnes qui veulent faire quelque chose pour lutter contre les accidents de la route : jeunes et moins jeunes, garçons et filles, femmes et hommes, actifs et retraités.

D'ailleurs, rappelez-vous en 1972, nous avons dépassé 16 000 tués sur les routes, nous sommes descendus à moins de 8 000. Cependant cela n'est pas satisfaisant car un mort est un mort de trop, un blessé, un blessé de trop et, surtout, le rapport du nombre des tués par rapport au nombre d'accidents corporels ne fait que s'aggraver.

Pour 100 accidents mortels, on a déploré : 5,5 tués en 1980, 6,32 tués en 1990, 6,61 tués en 2001.

Cette aggravation des accidents de la route est essentiellement due aux vitesses excessives et à la conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou des drogues.

Le combat de la sécurité n'est donc jamais gagné et ne le sera jamais définitivement, mais nous pourrions nous rapprocher des premiers de la classe, si, nous les Français, nous nous persuadions enfin que nous sommes chacun de nous, les premiers responsables de notre propre sécurité.

Alors, nous ne serons plus les victimes des accidents de la route, car il est clair que nous nous présentons toujours en victime et rarement en auteur. On ne sait pas reconnaître sa responsabilité, alors que les assureurs, dans la majeure partie des cas, la font partager à part égale.

Il faut donc créer un nouveau mot pour les accidents de la route « victeur » ou « autime » en combinant les deux mots de victime et auteur et auteur et victime, et alors le dernier slogan de la Sécurité Routière prendra tout son sens.

Ce discours a été reproduit avec l'autorisation du Colonel ANDRE à Mme FAURE

**SI CHACUN FAIT UN PETIT PEU
POUR SA SECURITÉ,
C'EST LA SECURITÉ DE TOUS
QUI EST AMELIORÉE**



FESTIVAL DE CANNES 2003

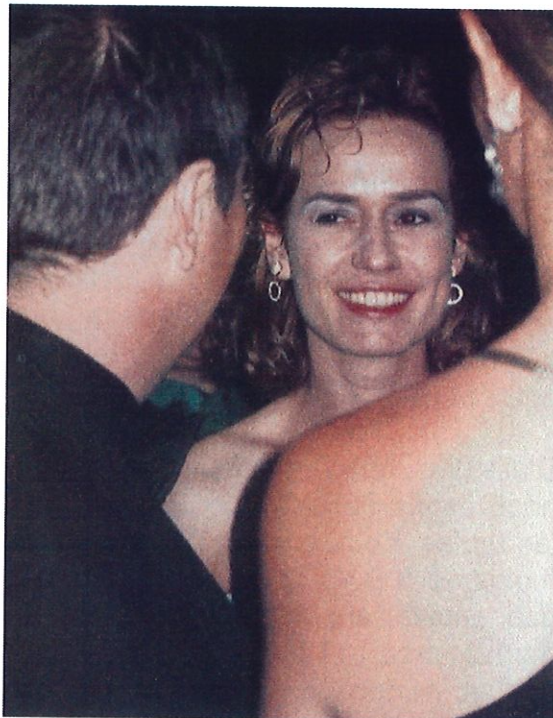
Quel plaisir de vous retrouver pour vous raconter une fois encore, mes aventures festivalières cannoises...

En effet, pour la 3^{ème} année consécutive, je suis retournée du 14 au 25 Mai dernier, au 56^{ème} Festival de Cannes, toujours en tant que journaliste cinéma pour le magazine régional « **Voisins Voisines** ».

Je vais tout d'abord vous faire partager quelques uns de mes meilleurs souvenirs, puis je vous conseillerai plusieurs films, les meilleurs à mon goût, que j'ai vus pendant le festival.

Le lendemain de mon arrivée à Cannes, j'ai assisté à l'enregistrement de l'émission « **Comme au Cinéma** », présentée par Frédéric Lopez, et diffusée sur France 2 le 21 Mai dernier. Ce soir-là, des invités de prestige se sont succédés sur le plateau, de Luc Besson, à Lambert Wilson...tous réunis dans ce magnifique décor autour de la piscine de l'hôtel MAJESTIC. Un moment intéressant pour voir en direct comment se prépare une émission de télé.

Aussi, un des moments forts de ce festival, fut l'hommage à Maurice Pialat et à Daniel Toscan du Plantier, disparus tous deux en Janvier 2003. L'occasion pour le Président du Festival de Cannes Gilles Jacob, de retracer la carrière de ces deux grands hommes du cinéma, suivi par un Gérard Depardieu ému aux larmes, remettant une Palme d'Or au fils de Pialat en honneur à la carrière de son père. Ce soir-là dans la salle, une brochette d'acteurs et de comédiennes : Jean-Claude Brialy, Vincent Pérez, Sandrine Bonnaire (*voir photo ci-contre*), Brigitte Fossey, Béatrice Dalle...



Un autre hommage tout aussi émouvant, celui rendu à la grande actrice Jeanne Moreau (*voir photo ci-contre*). La Palme des Trophées lui a été décernée pour l'ensemble de sa carrière. Très émue, Jeanne Moreau a été félicitée par de jeunes comédiennes ; Judith Godrèche, Clotilde Courau, Mélanie Doutey...qui tenaient à honorer cette grande dame du cinéma qui a su restée simple.



L'un de mes meilleurs souvenirs de cette année, sera mes interviews des Directeurs des Hôtels Carlton et Martinez, luxueux palaces de la Croisette. Ils m'ont tour à tour raconté comment ils se préparaient à l'effervescence de Cannes pendant le festival. C'est bien sûr pour eux leur meilleur moment de l'année, affichant 100 % complet.

Enfin, j'ai réussi à assister à la cérémonie de clôture, présentée par Monica Bellucci, et en présence du Jury présidé par Patrice Chéreau, ils ont annoncé le Palmarès de ce 56^{ème} Festival de Cannes, qui en a déçu bien plus d'un ! Heureusement, pour déridier cette soirée, le célèbre film « *Les Temps Modernes* » (1936) de Charlie Chaplin clôtura cette 56^{ème} édition cannoise. Incroyable de voir à quel point les gags du célèbre Charlot sont restés intemporels, et font toujours autant rire le public. Acclamé pendant de longues minutes, ce film entièrement restauré en numérique, en présence de sa fille Géraldine Chaplin, fit tomber le rideau sur ce Festival de Cannes 2003.

Mes conseils sur les films à ne pas manquer :

Sur les 31 films, que j'ai eu la chance de voir durant le festival, je vous ai sélectionné ceux qui m'ont le plus marquée, touchée, émue, et fait rire, et qui sont, à mon sens, à ne pas rater !

Tout d'abord, deux films français ; l'un des plus beaux de ce 56^{ème} Festival, « *Les Égarés* » d'André Téchiné avec Emmanuelle Béart, et le prometteur Gaspard Ulliel. Juin 1940, l'exode... Odile (Emmanuelle Béart) et ses deux enfants, marchent sur les routes vers l'inconnu, quand soudain Yvan (Gaspard Ulliel), un jeune garçon de 17 ans, vient faire un bout de chemin avec eux... Une belle histoire va se tisser entre ces quatre personnages attachants. **Sortie au cinéma le 20 Août.**

L'autre film français qui vaut le détour est celui du réalisateur Claude Miller « *La petite Lili* », avec un casting de choc. D'après une adaptation de « La Mouette »

de Tchekhov. C'est l'histoire de démêlés sentimentaux aussi simples que compliqués : Lili une jeune apprentie comédienne (Ludivine Sagnier) et son petit ami Julien, apprenti réalisateur (Robinson Stévenin) sont amoureux. Tout va se compliquer quand l'amant, Brice, réalisateur confirmé (Bernard Giraudeau) de la mère (Nicole Garcia) de Julien va débarquer. Très vite, la belle Lili va succomber aux charmes de Brice et Julien se tournera vers la douce Jeanne-Marie (Julie Depardieu). **Sortie en salles le 27 Août.**

Du côté des films étrangers, le film franco-canadien, « *Les Invasions Barbares* » de Denys Arcand, était pour moi, le film qui aurait mérité de remporter la Palme d'Or, cette année. C'est en effet, le film qui a le plus ému les festivaliers, tant par son histoire que par l'interprétation de ses personnages. Un père de famille malade, fait réunir tour à tour autour de son lit d'hôpital, sa femme, ses enfants, ses amis. Loin d'être déprimant, ce film vous fera passer du rire aux larmes ! Ce film a remporté le Prix d'Interprétation féminine pour l'actrice Marie-Josée Croze. **Sortie sur les écrans le 24 Septembre.**

Egalement deux films américains ; celui de Clint Eastwood, « *Mystic River* » avec Sean Penn, Tim Robbins... On connaît mieux Eastwood en tant qu'acteur, mais dans la peau de réalisateur, il excelle davantage. Il nous offre un passionnant polar où Jimmy (Sean Penn) tente de retrouver le meurtrier de sa fille, avec l'aide de son ami d'enfance Sean (Kevin Bacon). Un scénario bien ficelé jusqu'au bout : le meurtrier n'est pas toujours celui qu'on croit ! Pour vous, mesdames, il vous sera difficile de ne pas succomber au beau et séduisant Sean Penn. **Sortie au cinéma le 15 Octobre.**

Enfin, le film « *Elephant* » de l'américain Gus Van Sant, a été récompensé de deux prix ; celui de la **Mise en scène** (qu'on peut comprendre), et surtout il a remporté la **Palme d'Or** de ce 56^{ème} festival (Palme qui reste à mon goût

discutable !). Mais bon, il est vrai que ce film quasi documentaire a une forte résonance politique ; il traite de la violence dans un lycée américain et de la détention d'armes de jeunes mineurs. Un film choc et parfois violent. **Sortie sur les écrans le 29 Octobre.** Voilà donc, mes 5 films "préférés" de ce festival de Cannes.

A ne pas manquer aussi, les films présentés à Cannes et déjà sortis depuis plusieurs semaines, que vous pouvez toujours voir, dans un cinéma de la région.

« *Swimming Pool* » de François Ozon. On avait déjà adoré « *Sous le Sable* » et « *8 Femmes* », une fois de plus, Ozon nous régale avec son nouveau film. Sarah (Charlotte Rampling) écrivain en manque d'inspiration, part se ressourcer dans la maison de son éditeur dans le Lubéron. Quand soudain, la pétillante Julie (Ludivine Sagnier) va venir troubler la quiétude de la romancière. **Actuellement au cinéma depuis le 21 Mai.**

« *Dogville* », film américain de Lars Von Trier, est assez unique en son genre. Une fugitive (Nicole Kidman) vient se réfugier dans un village Dogville, où les habitants acceptent de la cacher sous certaines conditions. En effet, un film unique et original, par l'absence totale de décors.

Seules les marques au sol existent pour délimiter les rues, les maisons...

A découvrir pour la prestation de Nicole Kidman. **Déjà en salles depuis le 21 Mai.**

Enfin, mon dernier coup de cœur, je l'ai réservé pour vos enfants, qui "doivent" courir voir le film d'animation « *Les Triplettes de Belleville* » de Sylvain Chomet. Une grand-mère va initier son petit-fils à devenir champion cycliste. Mais quand il participe au Tour de France, voilà qu'il se fera kidnapper. Des actions cocasses, des personnages drôles, un design soigné, bref, dans la salle de projection à Cannes, ce jour-là, à la fin du film, le public n'en finissait pas d'applaudir. A découvrir donc pour petits et grands. **Actuellement au cinéma depuis le 11 Juin.**

Voilà de quoi occuper vos soirées au cinéma, et comme le disait si bien l'affiche du festival cette année, en hommage à Federico Fellini : **VIVA IL CINEMA !** Bons films à vous tous. A très bientôt.

Delphine SKIRKA



APPEL DU 18 JUIN 1940

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer ; ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? NON !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière Elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire Britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limite l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas .

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres.

Général de Gaulle

Texte intégral de l'Appel du 18 juin 1940, prononcé à la B.B.C. à Londres et non enregistré

INAUGURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

Discours de Monsieur le Maire

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député,
Monsieur le Président du Conseil
Général,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le Conseiller Général du
Canton,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Madame la Directrice de l'Ecole,
Mesdames et Messieurs les
Enseignants,
Mesdames et Messieurs représentant
les parents d'élèves,
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Associations,
Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur le Secrétaire Général
d'honorer de votre présence cette
cérémonie d'inauguration au nom du
Préfet.

Quelle joie pour toute l'équipe
municipale de vous accueillir, enfants,
parents, enseignants et personnel de
service.

Aujourd'hui le projet esquissé en Avril
2000 est devenu réalité.

Je ne vous cache pas ma pleine
satisfaction devant un tel résultat, fruit
d'un travail intense de la part des
responsables de l'équipe municipale
chargés de suivre le dossier.



Les travaux ont débuté en Octobre
2001 et se sont achevés fin Mars 2003
Je salue aussi le travail immense
accompli par notre architecte Monsieur
ROSIERES, qui grâce à ses
compétences a su coordonner et
mener à sa phase finale le chantier et
ce malgré de nombreuses difficultés et
divers contretemps ;



Je remercie également tous ceux qui
se sont joints à nous pour apporter
leurs arguments, leurs expériences,
leurs réflexions, leurs compétences et
ce toujours à titre bénévole qu'ils
soient de Valence-en-Brie ou d'ailleurs.



Je veux dire aussi un grand et chaleureux merci à toute l'équipe des adjoints et conseillers de Valence et d'Echouboulains qui ont donné une aide considérable dans la phase finale d'installation et de déménagement de l'école.

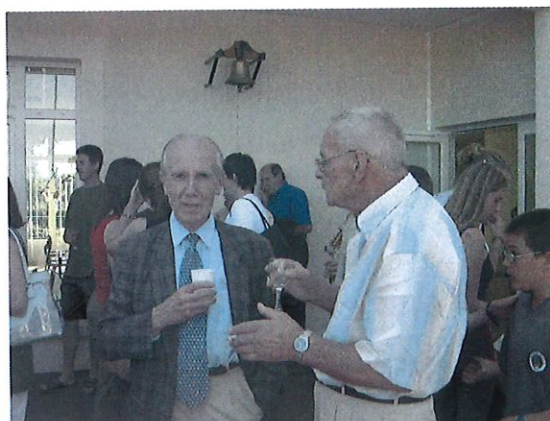
Merci également à notre Secrétaire de Mairie pour sa totale disponibilité pendant ce chantier.

Le 3 Octobre 1835 l'école de Valence comprenait 3 classes et accueillait 42 filles et 44 garçons soit 86 élèves. Mais, il fallait compter avec un absentéisme important et plus particulièrement lorsque les travaux des champs commençaient.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la Commune d'Echouboulains a été créé au début de l'année 1992.

Pour l'année 2002/2003 nous comptons sur Valence-en-Brie, 117 enfants (dont 18 élèves du CADA). S'y ajoutent 52 enfants à Echouboulains. La ville de Montereau-Fault-Yonne a

bien voulu accueillir 23 enfants du CADA.



L'ouverture de cette école le 22 avril 2003 et la scolarisation des enfants résidant au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile ont permis de créer deux postes d'enseignants.

Le financement global a pu être réalisé grâce en partie aux subventions de l'Etat et du Conseil Général et une subvention exceptionnelle de l'Etat compte tenu de l'implantation du CADA à Valence. Le solde est payé sur le budget de la Commune. Je remercie les représentants et les services administratifs de l'Etat et du Conseil Général qui m'ont aidé à constituer et présenter les dossiers.

Un cadre de travail agréable est évidemment un gage de grande efficacité. Les citations de quelques élèves lors de la journée portes ouvertes l'illustrent bien :

« *Super école, j'ai envie d'y aller tout de suite* » Gaylord, Estelle, Manon

« École moderne très bien équipée et donne envie d'y aller » Damien

« Je trouve que cette école est super car elle est plus grande que l'autre et ce qui est encore mieux c'est les toilettes et la cantine » Sarah

On dit que l'émerveillement est le premier pas vers la connaissance. J'espère que nos enseignants pourront le vérifier chaque jour.

Le monde enseignant est un lien précieux entre les générations. Les enseignants aujourd'hui bien plus qu'hier doivent gérer les difficultés d'une jeunesse souvent déboussolée et inquiète. L'école est avant tout et pour tous, enseignants, personnels administratifs, élèves, un lieu de travail.

Chers enseignants vous avez la charge exigeante et sacrée de former à l'école de la vie des enfants d'âges et de milieux différents avec le dévouement propre à ceux qui ont choisi leur profession en fonction d'une vocation et un sens certain du devoir plus que par l'intérêt matériel.

C'est pourquoi l'équipe municipale a voulu que cette construction soit un atout pour la transmission du savoir.

Chers élèves nous vous souhaitons dans cette école d'excellents résultats scolaires.

Pour terminer je veux répondre à certains d'entre vous qui ont demandé quel serait le nom de notre école. Nous avons reçu quelques suggestions.

C'est un véritable casse tête. Beaucoup de personnalités mériteraient cet honneur qu'elles soient locales, politiques, enseignantes, ou qu'elles aient servi la France.

Le choix est difficile. La discussion est en cours au Conseil Municipal.

Vous en serez informé plus tard.

Je vous remercie de votre attention.

LES ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE



Pose du panneau
Le chantier peut démarrer

L'arrivée de la grue



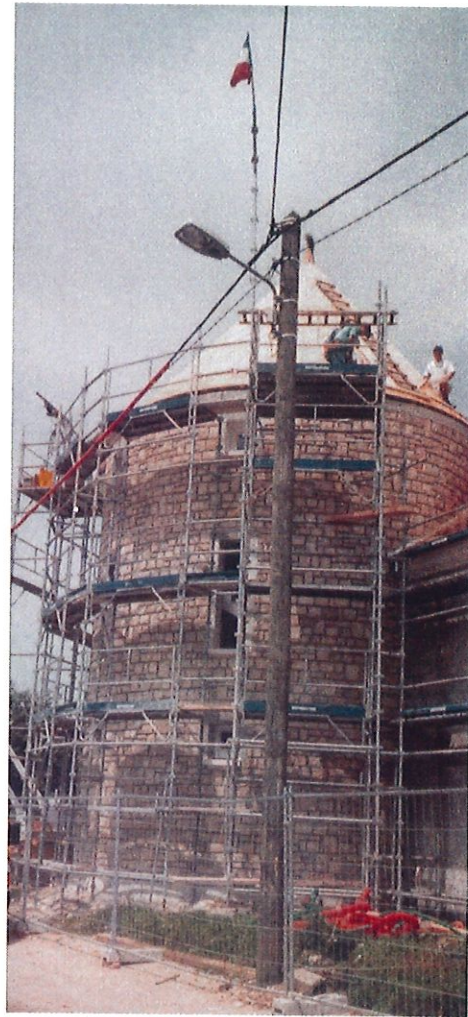
Les prémices de la tour



Vue du stade

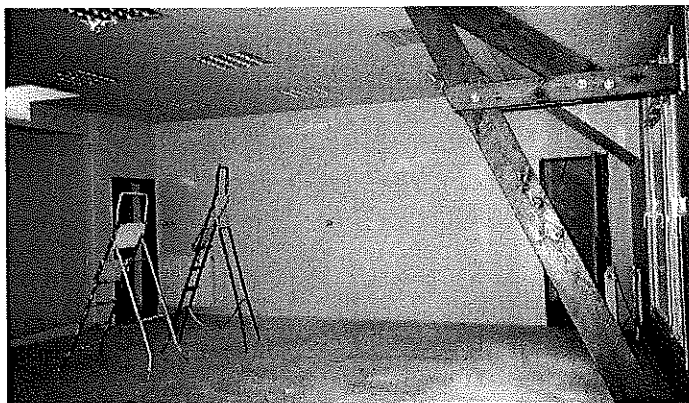


La tour prend forme



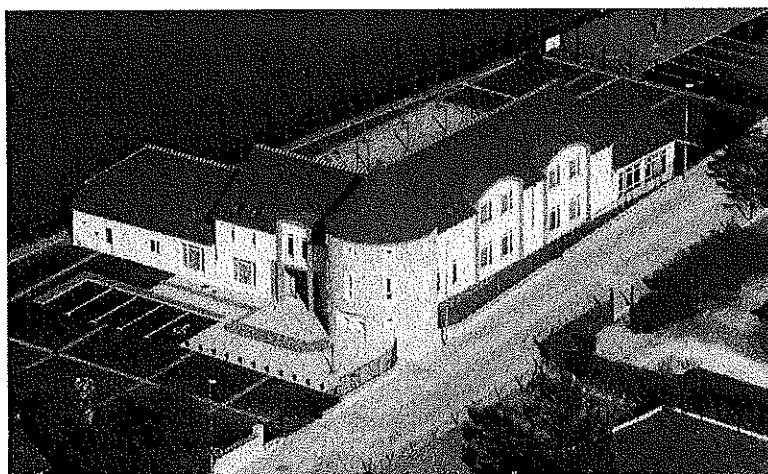
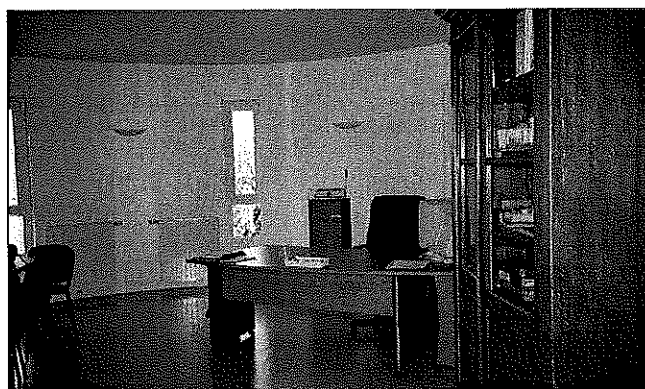
Le préau et les classes

Une classe en chantier



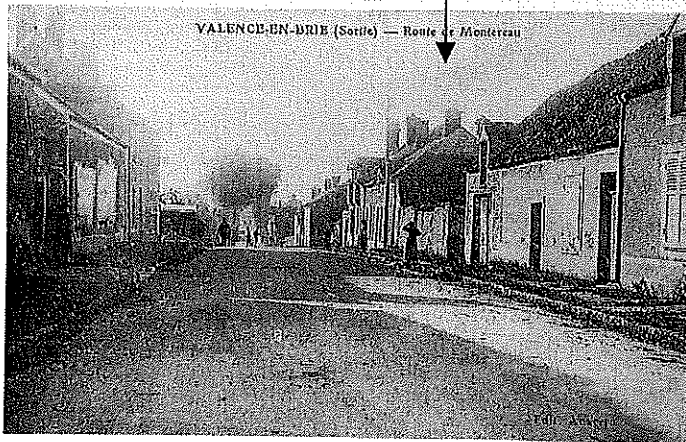
Une classe terminée,
prête à accueillir les élèves

Le bureau de la direction



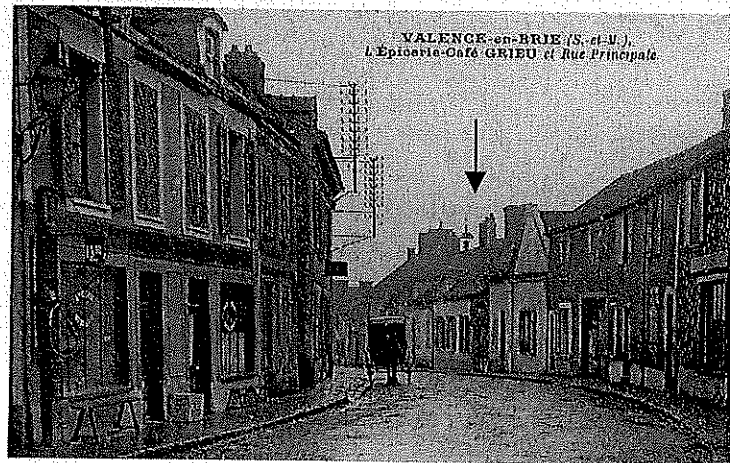
Vue aérienne
Elle est magnifique !

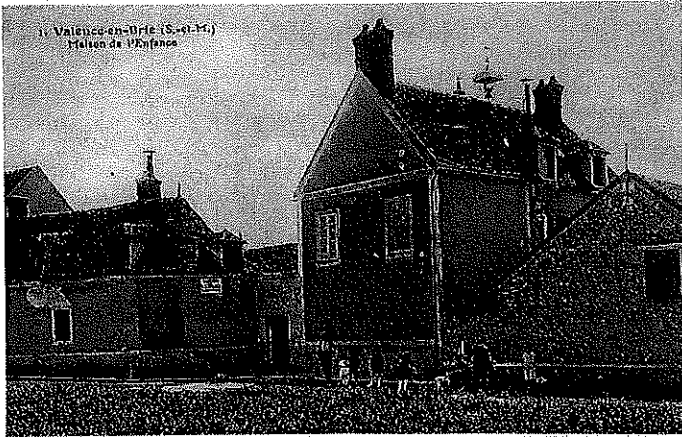
NOS ECOLES... AU FIL DU TEMPS



La deuxième école
Se trouvait rue Octave Rousseau n°22
1835-1865
(La première école se trouvait rue
Émile Parquet face au n°11, elle fut
détruite en 1894)

Ecole de filles congréganiste
mais communale
Rue André Taboulet n°27
1865-1910





Institution St Joseph, Ste Thérèse
« La maison de l'Enfance »
Rue du Presbytère
1927-1953

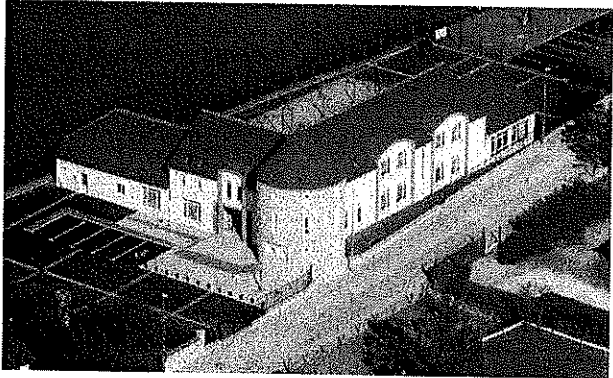
Ecole des filles
Rue Octave Rousseau
Avril 1906-Avril 2003
devenue école mixte en 1941





École des garçons
Place de l'Eglise – actuellement
bureau de Poste
1865-1964

Avril 2003
Ouverture de la nouvelle école
primaire rue Jean Haderer



COUT DU GROUPE SCOLAIRE

DEPENSES TOTALES

1 574 313.99 € TTC

1 316 316.05 € HT

SUBVENTIONS TOTALES

396 604.09 €

(calculées sur le montant HT)

AUTOFINANCEMENT

1 177 709.90 € TTC

984 707.27 € HT

RECUPERATION DE TVA

212 927.28 €

(Dans 2 ans)

UNE PAGE D'HISTOIRE

Dis, comment s'appelle ton école ?

1835 – 1964

Dans Info-Valence de juin 2002, nous avons succinctement évoqué l'histoire de notre école du XVII^e siècle à nos jours, au travers des documents d'archives.

Quelques uns de ceux qui y ont enseigné ont été cités, et c'est parmi ceux-là que nous avons choisi de vous en présenter trois aujourd'hui.

Nous tenterons une petite biographie de chacun, la plus complète possible suivant les éléments qui sont connus. Tout ne pourra être dit, les documents d'archives sont tous issus de la sécheresse administrative dans laquelle ne transparaissent jamais les émotions, les sentiments qui ont pu être suscités par ces hommes, relativement à leurs actions publiques ou privées.

Ce choix de ces trois personnages s'est fait autour de certains critères: leurs compétences pédagogiques, leurs mérites, leur foi en cette mission d'enseigner, la durée de leur exercice valençois, 21 ans pour le premier, 26 ans pour le troisième, quant au second son sacrifice à la Patrie lui donne le mérite d'y figurer, même s'il n'a exercé son ministère que durant seulement une année.

Cette sélection n'occulte bien sûr en rien la valeur et les compétences des autres maîtres, handicapés par le peu d'éléments archivistiques qui les concernent et leur court passage au village.

Bientôt nos petites valençoises et petits valençois vont avoir le privilège de pouvoir s'installer dans les locaux neufs de notre nouveau groupe scolaire, érigé à l'initiative de notre Conseil Municipal. Ne devraient-ils pas s'honorer de travailler dans une école dont le fronton s'ornera du nom d'un de ces glorieux hommes ? C'est à nos élus d'en décider. Nous vous les

présentons dans l'ordre chronologique d'exercice au village.

**Pierre-François-Constant DURÉCU,
1835-1856**

Le 19 novembre 1816, naît à Chamigny (arrondissement de Meaux, canton de La Ferté sous Jouarre), Pierre-François-Constant au foyer du vigneron Pierre-Philippe Durécu et d'Adélaïde-Nicole Codant¹.

De sa prime enfance et adolescence nous ignorons tout, rien ne transparaît dans les textes ; probablement fut-il bon élève puisqu'à 17 ans, arrivé second au concours d'entrée qui eut lieu le 16 septembre 1833, il entre comme interne boursier du département à l'École Normale d'instituteurs de Melun.

Il accomplira une scolarité de deux années. Grâce à ses fiches de notations, on peut suivre son travail et ses progrès ; malgré sa brillante place de second, à l'issue de la première année d'études ses notes sont qualifiées de "*passables*", peut être est-ce le signe des difficultés qu'il a pu rencontrer au regard de l'enseignement qu'il avait jusque là reçu. Mais, quelques mois plus tard, c'est une explosion de "*bien*" et de "*très bien*" et ce en toutes les matières et les appréciations de ses professeurs ne sont rien moins qu'élogieuses.

Il obtient donc, sans peine, le 27 août 1835, son "*brevet d'enseignement supérieur*", assorti des compliments de l'équipe enseignante, avec cette conclusion : "*...l'un des sujets les plus*

¹ Archives départementales de Seine-et-Marne, registre de l'État civil de la commune de Chamigny.

distingués de l'école...sera un excellent instituteur... "2.

Cette flatteuse opinion n'était pas trompeuse, il sera en effet un très bon enseignant à tous égards : érudition, courage, abnégation, volonté, foi en sa mission...

Constant (nous l'appellerons désormais ainsi puisqu'il semble que ce prénom était celui dont il usait) fait partie de ces hommes qui ont eu la chance d'acquérir une bonne formation dans cette structure nouvelle qu'était l'École Normale, où ils purent mettre en exergue leurs qualités premières et parfaire leurs connaissances tout en accédant aux éléments nécessaires pour enseigner, s'imprégnant de ce qui faisait défaut aux anciens maîtres qui n'avaient souvent pour eux que leur bonne volonté, des rudiments acquis auprès du curé de leur paroisse dont ils furent les aides indispensables comme sonneur des cloches, fossoyeurs, maîtres des enfants de chœur, organiste...

L'École Normale d'instituteurs fut fondée par la loi du 18 juillet 1833, initiée par le Ministre de l'Instruction publique du Roi Louis-Philippe, François Guizot (la fondation d'une école similaire pour les filles fut réalisée en 1838). Cette création était la conséquence directe et logique des dispositions de la loi sur l'enseignement primaire qu'il avait proposée et fait voter le 18 juin précédent, loi qui est la véritable institution fondatrice de l'école primaire.

Dans cette loi, il réitérait les nombreuses prescriptions antérieures sur l'obligation scolaire, mais dont les applications avaient toujours été entravées par la soumission aux travaux des champs, dans une France alors essentiellement rurale, où tous les bras étaient requis, et ce malgré les menaces des Édits.

Elle imposait d'apprendre en français, langue inconnue pour certains qui n'usaient que du patois local, l'usage de

nouveaux manuels scolaires, choisis par le ministère et une méthode nouvelle d'enseignement, la méthode simultanée, elle créait le diplôme qui fut longtemps une référence incontournable : le certificat d'études primaires.

La loi imposait à toutes les communes de plus de 500 habitants d'ouvrir et d'entretenir une école primaire, de loger et salarier un instituteur possesseur du brevet de l'enseignement primaire. Le mot instituteur avait remplacé celui de maître d'école en usage sous l'Ancien Régime depuis le décret Bouquier de 1793.

Elle créait aussi un corps d'inspecteurs d'Académie et, dans chaque commune, elle exigeait la mise en place d'un Comité local de surveillance de l'instruction primaire, constitué du maire et du curé, membres de droit, et une ou deux personnes du village désignées par le maire ; ce Comité devait se rendre dans les classes une fois par semaine et une fois par mois établir un rapport à l'intention de l'Administration. Quant à l'inspecteur, il venait lui-même chaque année dans chaque classe.

Ainsi, grâce aux initiatives de ce ministre et aux moyens qui furent donnés, tant moraux que matériels, secondés par les Préfets, l'idée d'apprendre s'insinua vraiment dans les esprits, peu à peu en dépit des mentalités et des obligations des champs. Le nombre de classes doubla alors en vingt ans.

Bien sûr, le projet n'était pas nouveau, mais les moyens mis en œuvre et l'évolution du temps, après les bouleversements révolutionnaires, avaient sensiblement modifié les comportements même si cela restait encore difficile auprès de certaines couches de la société, l'évolution était en marche : on avait maintenant le goût d'apprendre et aussi celui d'enseigner.

Guizot demanda, par une circulaire du 4 juillet 1833, l'ouverture de cours d'adultes pour venir en aide à ceux qui,

² Archives départementales de Seine-et-Marne, cote T 326.

conscients de leurs lacunes, surtout avec l'obligation au 1^{er} janvier 1840 du nouveau système métrique et des poids et mesures, beaucoup voulaient s'adapter et pourquoi pas aussi s'élever grâce au savoir qui leur manquait.

De nombreuses études ont été consacrées à ce mouvement scolaire ainsi qu'à son passé, elles ont mis en évidence certains faits désormais incontestables : si Jules Ferry a pu parachever une œuvre commencée deux siècles plus tôt, faire passer et surtout pu faire accepter à la population ses lois scolaires, celle du 11 juin 1881 sur la gratuité et du 28 mars 1882 sur la laïcité et l'obligation³, il le doit en grande partie aux actions de ses prédécesseurs, en particulier à Guizot, mais on peut aussi citer l'action de certains ministres comme Victor Duruy ou parlementaires, comme Henri de Lacretelle⁴ en 1871 ou du député Barodet en 1877⁵ qui eux aussi avaient soumis des propositions sur la gratuité et l'obligation ; l'évolution des mentalités dues à l'étude, les bouleversements de la société française...ont fait que le fruit était largement mûr pour faire accepter l'idée aux parents que, bien sûr les travaux des champs étaient nécessaires mais apprendre aussi et de manière régulière était impératif et désormais incontournable. Il y eut, bien sûr, des esprits chagrins contre ces initiatives, retardataires sur leur temps qui donneront l'occasion à la tribune de la Chambre des Députés à de belles empoignades.

Constant, dès sa sortie de l'École Normale, son brevet en poche, se rend à Valence, afin d'établir le premier contact avec sa nouvelle vie et prendre les dispositions nécessaires à son installation. En effet, avant même la fin de la scolarité

de sa promotion, le maire de notre commune, Alphonse-Denis de Loynes, avait accompli les démarches auprès de l'Administration pour faire entériner le choix qu'il avait fait, avec son Conseil, pour son école primaire de ce jeune homme.

Cette nomination fait suite au départ de notre instituteur précédent André-Philippe Séjourné qui venait de connaître de sérieux démêlés avec la municipalité, et le maire en particulier, en sa qualité de président du Comité local d'instruction primaire, mais également avec de nombreux parents dont beaucoup lui avaient retiré leur enfant, considérant que son enseignement "*...était plus un inconvénient qu'un avantage...*"⁶.

Séjourné, qui exerçait à Valence depuis 26 ans, n'avait eu d'autre formation que celle qu'il avait acquise avec son père, Jean-Baptiste, lui aussi instituteur à Valence après avoir exercé à Champeaux. Désarmé face aux nouvelles prescriptions de la loi Guizot, face aux nouvelles méthodes imposées, aux nouveaux manuels en usage et surtout face à l'obligation qu'il avait désormais d'enseigner des choses qu'il ne connaissait pas, négligeant même l'utilisation des livres neufs envoyés par le Préfet qui dormaient "*...sur une étagère dans la poussière et les toiles d'araignées...*"⁷. Il bénéficia d'un délai de six mois pour s'adapter. Mais, n'en ayant au fond aucun désir, disant : "*...qu'à 50 ans on ne peut plus rien apprendre...*" et préféra, le 2 juillet 1835, donner sa démission.

La tâche du nouvel enseignant s'avérait ardue face à l'ignorance de ses élèves dont la plupart ne savaient ni lire ni écrire, pour se disculper de cet état Séjourné disait d'eux : "*... qu'il y a des têtes qui n'apprennent jamais rien...*" ; de plus les procès-verbaux de visites de l'école n'étaient guère encourageants les

³ Actes du 95^e Congrès National des Sociétés Savantes, Reims 1970, Paris, Bibliothèque Nationale, 1974.

⁴ ISRAËL (Alexandre) : *L'école de la République*, Paris, 1931, p. 2

⁵ idem, p. 3.

⁶ Archives départementales de Seine-et-Marne, 1 T 45.

⁷ Idem.

décrivant comme sales, mal élevés, grossiers, maraudeurs et trop souvent absents dans une classe, de surcroît, trop petite, mal tenue où, disait de Loynes : " ...*les enfants y sont entassés de manière dégoûtante...* ". Cette classe où enseignait Séjourné était un local loué à l'instituteur qui percevait du budget communal une indemnité pour en régler le loyer (budget 1831 : 56 f).

Il y avait donc urgence pour la municipalité à régler tous ces problèmes ; le choix d'un instituteur fut chose aisée grâce à l'École Normale, celui de l'école fut plus délicat, que faire ? construire ou acheter une maison et la faire rapidement approprier à usage de classes ?

Ce fut cette dernière solution qui fut retenue comme étant moins onéreuse que celle de la construction et aussi plus rapide. Le 10 juillet 1835, un acte de vente est signé à Montereau devant Me Michon, notaire avec le menuisier Loiseau, propriétaire d'une maison située à l'emplacement de ce qui est aujourd'hui le n° 22 rue Octave Rousseau ; les aménagements nécessaires sont aussitôt entrepris par les artisans du village. Elle comprenait 3 classes, une petite cuisine au rez-de-chaussée, une salle de la mairie et une chambre pour l'instituteur à l'étage⁸.

Le 3 octobre, à 8 h, Constant sonne la cloche de l'église pour sa 1^{er} rentrée scolaire comme enseignant. L'effectif des élèves est de 42 filles et 44 garçons ; en mai, alors que les travaux des champs demandent de la main d'œuvre, ils ne seront plus que 50. Sa prestation de serment au roi aura lieu le 29 mai 1836.

La confiance que lui témoignèrent les parents fut immédiate, les effectifs de Séjourné n'étaient, aux meilleurs jours, que de 20 élèves, et devant leur afflux, en particulier des petits entre 2 et 6 ans, ils seront bientôt 40, il ouvrit une division supplémentaire. Les vacances scolaires dont il proposait les dates au Conseil

municipal chaque année, commenceraient le 15 août pour s'achever le 3 octobre.

Constant a parfaitement bien intégré le village, si bien qu'en février 1836, il épouse une jeune valençaise de 21 ans, Adélaïde-Marguerite Pecquenard, une petite Joséphine-Adélaïde leur naît le 9 novembre suivant, un petit frère viendra en novembre 1841, Louis-Octave.

Au foyer, vit aussi le jeune frère de l'instituteur, Louis-Charles, qu'il prépare pour le concours d'entrée à l'École Normale de Melun qu'il réussira brillamment en septembre 1840. Le couple et ses deux enfants vivaient ainsi dans deux pièces et, lors de sa visite de l'école de 1841, l'inspecteur réclamera à la municipalité l'aménagement d'une pièce supplémentaire au plus vite, ce qui sera fait les mois suivants.

Depuis son mariage, l'enseignant n'est plus seul à s'occuper des élèves, son épouse le seconde très heureusement bien qu'elle ne soit pas institutrice à la grande satisfaction du Comité local, avec beaucoup de bon sens et de réussite. Elle avait pris en charge les filles et la surveillance des petits de la salle d'asile⁹, toujours plus nombreux bien que tous n'y étaient pas accueillis et beaucoup traînaient les rues au grand dam de l'adjoint, M. Meignen, la commune comptait alors 730 habitants.

Madame Durécu travaillait bénévolement et cela chagrinait fort la municipalité qui aurait souhaité la salarier ; mais le budget communal était alors tout près d'être obéré en raison du peu de rentrées fiscales d'une part et du remboursement en cours de l'emprunt sur l'achat de l'école, plus du coût de la construction de la nouvelle halle, l'ancienne vétuste ayant été abattue, d'autre part. La municipalité prit le parti de voter chaque année des compensations financières à l'ordre de l'instituteur afin de

⁸ Voir " Info-Valence ", hiver 2001.

⁹ Salle d'asile : ancienne dénomination des classes maternelles.

ratrapper un peu cette curieuse situation, mais cela n'était que juste retour des choses puisque Constant s'occupait aussi bénévolement du secrétariat de mairie. Le préfet venait ponctuellement en aide par des envois de gratifications. Le salaire de l'instituteur se trouvait ainsi constitué, hormis ces "encouragements", d'un salaire issu du budget communal, très nettement insuffisant pour vivre, de la rétribution scolaire versée par les parents en fonction de l'enseignement qu'ils avaient choisi pour leur enfant, quelques élèves étaient pris en charge par la commune en raison de l'indigence de leurs parents, il percevait une sorte de salaire de la part de la fabrique de l'église puisqu'il était clerc paroissial, à la demande des valençois il avait pris, le 17 septembre 1838, une patente d'arpenteur et effectuait pour eux des travaux de mesurage et bornage, pour lesquels ils le rémunéraient, il était, à la demande de la municipalité, et comme le seront ses successeurs, sonneur de la cloche de l'église et chargé de remonter l'horloge. Enfin, il recevait de certains villageois qui fréquentaient ses cours d'adultes, une rétribution, elle aussi proportionnelle à l'enseignement dispensé. Ces cours, au sujet desquels l'inspecteur d'Académie disait, admiratif, qu'il s'agissait là plus de classe complète que de simples cours de rattrapage¹⁰, il en avait obtenu l'ouverture dès septembre 1836. Les cours avaient lieu à partir de novembre et duraient tout l'hiver de 18 h à 21 h, dans la salle de classe. Les participants, au début, n'étaient que 19, puis les effectifs prirent de l'importance d'années en années, en 1840, ils sont 26¹¹ puis les dames y assistèrent aussi et Valence fit, aux alentours figure de pionnier, puisqu'à Montereau le premier cours d'adultes n'ouvrira qu'en 1852¹².

¹⁰ A. D. de S. et M., 1 T 88.

¹¹ A. D. de S. et M., 1 T 474.

¹² MARAIS (Jean) : L'enseignement dans la région de Montereau de la Renaissance à nos jours, dans

On voit que les journées de l'enseignant étaient bien remplies et elles provoquaient des appréciations toujours plus élogieuses à son égard : " ...15 avril 1846 : bonne conduite, zèle, excellente méthode d'enseignement...institutrice modèle sous tous les rapports... " ¹³

Cette bonne méthode porta ses fruits, il compta bientôt parmi ses élèves plusieurs éléments qui entrèrent à leur tour à l'École Normale de Melun, quant à l'illétrisme, il fut pratiquement éradiqué vers les années 1848-50.

Ces grandes qualités le signalèrent à l'Administration qui décida de le récompenser, et le 18 août 1846, l'inspecteur d'Académie lui remit la médaille d'argent de l'enseignement.

En 1856, ses supérieurs lui accordèrent, hélas pour notre village, de la promotion. En août, il partit pour Melun comme directeur d'une école primaire supérieure.

Il n'oublia pas Valence et les amis qu'il s'y était faits. En mai 1915, sa fille Joséphine-Adélaïde, se trouvant être alors sa seule héritière, après avoir réglé les problèmes successoraux, fonda une rente, devant Me Auburger, notaire à Melun, envers la commune pour veiller à l'entretien de la tombe de ses grands-parents Pecquenard reposant au nouveau cimetière ouvert en 1863 où son père les avait fait transférer en septembre 1873. La tombe étant en bon état, une partie du legs servit, jusque vers 1940, à fournir du pain aux indigents et nécessiteux du village. Mademoiselle Durécu est décédée célibataire.

Quelle put être l'opinion des habitants sur leur instituteur ? Quel souvenir a-t-il laissé au cœur de ses élèves ? Nous ne le saurons jamais, ce sont des choses qui ne figurent jamais dans les textes, seuls les problèmes sont évoqués et

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins, n° 155, 2002, p. 106.

¹³ A. D. de S. et M., 1 T 474.

comme un vieil adage dit : " *les gens heureux n'ont pas d'histoire* ".

Georges-Alfred BOYNARD (1913-1914)

Natif de Villemer¹⁴, où il vit le jour le 7 juin 1885, Georges-Alfred est le fils d'un épicier-aubergiste, Alfred Boynard et de Émilie-Marie-Joséphine Venet.

Georges est un homme qui a le sens du devoir et l'amour de son pays. La société française est alors imprégnée d'une pensée revancharde envers l'Allemagne qui nous avait volé l'Alsace et la Lorraine après la guerre de 1870 et l'abdication de l'Empereur Napoléon III après la bataille de Sedan.

Le 4 octobre 1905, Georges signe un engagement volontaire pour 3 ans à Melun. Arrivé à son unité d'affectation, un régiment d'infanterie caserné à Fontainebleau, il est nommé caporal le 16 septembre 1906 et passe dans la réserve avec un grade de sergent en mars 1907. Il accomplit avec conscience ses périodes d'exercice au 46^e régiment d'infanterie toujours à Fontainebleau. Le métier des armes semble l'avoir conquis puisqu'il tente et est brillamment reçu au concours d'entrée à l'École Navale, auquel il ne donna pas suite devant l'opposition maternelle.

Déçu de ne pouvoir intégrer l'armée, il se tourne alors vers l'enseignement et, en août 1909, il est instituteur à Moret, mention portée dans son acte de mariage qui eut lieu le 28 de ce mois avec Léa-Yvonne Luneau, elle aussi institutrice alors en poste à Château-Landon. Il leur naîtra, le 14 décembre 1912 un petit Jean.

En août 1913, il est nommé à la tête de l'école de Valence conjointement avec son épouse. C'est un poste qui est, depuis de nombreuses années, occupé par des couples. Ils ont leur logement dans le

même bâtiment que la mairie contiguë à l'école, partie au rez-de-chaussée, partie à l'étage¹⁵.

Tout semble pour le mieux, mais la situation politique et internationale est inquiétante. Le 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand de Habsbourg est assassiné à Sarajevo, puis, le 31 juillet 1914 dans un restaurant parisien, c'est Jean Jaurès... Cela est bien loin du village et de ses préoccupations journalières.

Et les jours passent, vite, trop vite, les sourdes menaces sont devenues de plus en plus palpables et, après les ultimatums lancés par l'Allemagne contre la France et la Russie le 31 juillet, le gouvernement français décrète la mobilisation générale ; en riposte, l'Allemagne nous déclare la guerre le 3 août et lance ses armées sur la Belgique ; c'en est fait des jours heureux, c'est le début d'un cauchemar qui va durer quatre épouvantables années.

Georges, comme tous ses congénères mobilisables doit partir faire son devoir. On a beaucoup dit qu'ils portaient la fleur au fusil pour une revanche longtemps attendue afin de leur reprendre notre dû, nos deux chères provinces, était-ce vraiment la pensée de tous ces hommes ?...

Notre instituteur se rend à Melun le 4 août, subdivision militaire où il a été rattaché lors de son affectation à Valence. Il a été versé au 31^e régiment d'infanterie qui prend la direction de Paris, le 10 août par voie ferrée.

Son régiment fait partie du V^e corps d'armée, X^e division, il rejoint Troyon¹⁶ entre Commercy et Saint-Mihiel. Le 20, il est vers Longuyon¹⁷, le 21, à Cons-la-Grande¹⁸, c'est le premier contact avec l'ennemi à Cutry¹⁹ qu'il est chargé d'investir en délogeant les Allemands qui s'y sont installés. Malgré la fatigue d'une

¹⁴ Arrondissement de Melun, canton de Moret.

¹⁵ Voir " Info-Valence ", hiver 2001.

¹⁶ Meuse, arrondissement de Commercy.

¹⁷ Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey.

¹⁸ Idem.

¹⁹ Idem.

longue marche pour parvenir à ce village, les bataillons partent à l'assaut baïonnettes aux canons, l'élan est si vif que l'ennemi reflue et disparaît. Le lendemain l'artillerie prussienne réplique, et malgré une inadéquation des forces en présence de 1 contre 7, la position est maintenue...

Ce sera leur lot, au fil des jours, de petites victoires en reculs, la vie s'organise entre les trop courts repos, un peu en arrière et les attaques au front, dans des tranchées glaciales avec de la boue jusqu'aux genoux²⁰, la neige et la pluie glacée en alternance, des blessés qui agonisent, des morts "...des cadavres qui emplissent les tranchées et garnissent par monceaux le glacis d'assaut..."²¹ des prisonniers de part et d'autre, l'artillerie ennemie qui pilonne sans cesse, les corps déchiquetés par les explosions des obus, le survol des avions et des zeppelins, les gaz qui viennent de faire leur apparition, la tension nerveuse est extrême, les privations grandes et d'espoirs déçus en maigres réussites et en découragements passagers, la "vie" continue...

Le régiment participe à la bataille de la Marne du 7 au 12 septembre 1914, puis c'est le repli vers le Nord, le 16 septembre devant Montfaucon²², il est remplacé par le 89^e, et descend au repos.

Le 21, il repart... Il sera d'octobre 1914 à janvier 1915, aux durs combats de l'Argonne, puis de février 1915 au 31 juillet 1916 à ceux de Vauquois²³ dont le siège durera 17 mois. Notre artillerie est souvent bien insuffisante, on manque de munitions²⁴.

C'est au cours de cette campagne, que l'adjudant Boynard se signale à ses supérieurs qui le cite à l'ordre du régiment le 19 avril 1916 : " *S'est fait remarqué par*

son sang froid et son entrain pendant les journées des 23 et 24 mars 1916 en maintenant sa section sous un bombardement intense qui lui faisait subir des pertes sérieuses... ". Sa famille, ses amis dans le civil, ses camarades de section, ses supérieurs disaient de lui que : " ...c'était un homme modeste, doux, sensible, profondément loyal et d'une bonté infinie, un homme de paix comme on aimerait en rencontrer souvent... "²⁵.

Le séjour du 31^e régiment à Vauquois prend fin le 25 juillet où il est relayé par le 358^e. Les hommes sont épuisés et emmenés par camions à Ancerville²⁶, ils accompliront les 70 km qui les séparent du camp de Mailly²⁷ à pied en 3 jours, où le régiment bénéficiera d'un temps de repos bien mérité tout août ; c'est là que Léa et le petit Jean retrouvent Georges en essayant d'oublier l'enfer des dernières semaines. Les visiteurs charment les camarades de la compagnie en particulier les plus proches, le commandant Basset et l'ami Leblanc : " ...on goûte avec béatitude les douceurs inconnues depuis la mobilisation... "²⁸.

Mais, pendant ce temps le Haut Commandement prépare une nouvelle offensive sur la Champagne, puis sur la Somme avec le concours de l'Armée anglaise²⁹, Les entraînements reprennent dont les généraux Pétain et Gouraud viennent s'assurer personnellement du bon déroulement³⁰.

Le 1^{er} septembre, les trains emmènent le régiment vers le Nord, le 7 septembre, les hommes sont au camp n° 8 à Hamel, entre Amiens et le front, le 4 septembre, Georges est nommé sous-lieutenant, le 12 septembre, des camions les déposent près de Carnoy³¹ et sous les

²⁰ Service historique de l'armée de terre, historique du régiment 26 N 1769.

²¹ S.H.A.T., 26 N 1769.

²² Meuse, arrondissement de Verdun.

²³ Idem.

²⁴ MIQUEL (Pierre) : *Les Poilus, la France sacrifiée*, Paris, Plon, 2000, p. 294.

²⁵ Archives de la famille de M. Boynard.

²⁶ Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc.

²⁷ Aube, arrondissement de Troyes.

²⁸ S.H.A.T., 26 N 1769.

²⁹ MIQUEL (P.) : *Les Poilus...*, p. 247.

³⁰ S.H.A.T., 26 N 1769.

³¹ Somme, arrondissement de Péronne.

ordres du général commandant la 41^e division d'infanterie, ils prennent position près du Bois des Ouvrages, puis du Bois Marrières pour une offensive qui durera du 12 septembre au 12 novembre, là où son destin l'attendait.

Voilà ce que dit l'historique du régiment³² :

"Somme : 12 septembre-12 novembre 1916 : bataille de la Somme : le régiment est mis à la disposition de la 41^e division d'infanterie, attaque du Bois Saint-Vaast, le 14 septembre il subit de fortes pertes face aux tirs concentriques des mitrailleuses ennemies...le ravitaillement est gêné par un bombardement d'obus lacrymogènes..."

Les chemins sont défoncés par les passages incessants des convois, la terre colle, les obus pleuvent, l'air est malsain à proximité de la rivière et de marais, les trous d'obus forment des mares où hommes et chevaux se noient dans l'obscurité, le ravitaillement parvient mal ou pas, on fait l'expérience de la faim qui s'ajoute au reste, les munitions manquent, mais le moral des hommes est encore bon, ils tiennent...

Les armées anglaises prennent une part très importante dans cette offensive, c'est à cette époque qu'ils inaugureront une nouvelle arme : les tanks.

Le 14 septembre ordre est donné : il faut faire mouvement vers Rancourt³³, le régiment approche du village de Bouchavesnes³⁴ qu'il faut prendre, l'artillerie pilonne sans cesse, la *"...progression est résolue, rapide, méthodique, mieux qu'à n'importe quel exercice..."*³⁵. Mais le feu ennemi est très violent, les hommes sont coincés dans leurs tranchées, on se bat avec acharnement mais les sorties ressemblent à des hécatombes : *"...c'est une véritable nappe de fer qui passe à hauteur des*

*poitrines et des genoux...les rangs s'éclaircissent à vue d'œil...le bataillon est réduit de moitié...le gain de la journée est de 8 à 900 m sur un front de un kilomètre"*³⁶.

Le lendemain, après une réorganisation faite la nuit à la hâte, ordre est donné de poursuivre l'offensive, c'est la 10^e compagnie qui est chargée de reprendre la crête, c'est la compagnie de Georges : *"...les mitrailleuses arrêtent encore cet assaut...la compagnie regagne ses tranchées"* mais beaucoup manquent à l'appel, cependant : *"...l'attaque ordonnée a été effectuée conformément aux ordres reçus..."*³⁷.

Laissons parler les amis de notre poilu, dans deux lettres qu'ils ont adressées à Léa, dans les jours qui suivirent la mort de son mari, des lettres très touchantes empreintes d'une très forte émotion et dont nous ne donnons que quelques mots : le commandant Basset : *"...le sous-lieutenant Boynard partit un des premiers en tête de sa section entraînant les hommes par son courage...mais, bientôt les mitrailleuses cachées dans les avoines ouvrirent un feu d'enfer, très meurtrier, notre élan fut brisé..."*, l'ami Leblanc : *"...il est tombé à 200 m au Nord de Bouchavesnes...vers 15 h face à l'ennemi...sa mort qui est due à une balle dans la tête fut foudroyante...son visage n'était pas défiguré, si calme que l'on aurait pût croire qu'il dormait..."*³⁸.

Sa compagnie n'apprit son décès que vers 19 h et ce n'est que vers 23 h que les deux volontaires, partis à sa recherche, purent le ramener et lui donner une sépulture provisoire en un lieu décrit à sa veuve afin qu'après le conflit elle puisse le retrouver, hélas, les pilonnages intensifs de l'artillerie ne le permirent jamais. Ses compagnons restèrent tout hébétés de sa disparition. L'année 1916 fut affreuse pour

³² S.H.A.T., 26 N 1769.

³³ Somme, arrondissement de Péronne.

³⁴ Idem.

³⁵ S.H.A.T., 26 N 1769.

³⁶ Idem.

³⁷ S.H.A.T., 24 N 201.

³⁸ Archives de la famille de M. Boynard.

nos armées, on dénombrera 950 000 morts³⁹.

Le 27 avril 1920, un décret remettait, à titre posthume au sous-lieutenant Boynard, la Légion d'Honneur, avec ces mots : *"Officier d'une abnégation et d'un courage à toute épreuve. S'est particulièrement distingué le 15 septembre 1916 en entraînant sa section à l'assaut d'une position fortement défendue par les mitrailleuses. Blessé mortellement durant l'attaque. A été cité"*.

Il fut cité à l'ordre de la brigade le 5 octobre suivant avec attribution de la Croix de Guerre 1914-1918⁴⁰. Il lui fut également décerné la Médaille des combattants d'Argonne et de Vauquois⁴¹.

Léa prit un congé de maladie et retourna près de sa famille.

À Valence, en attendant l'affectation d'un nouvel instituteur, les élèves de Georges furent confiés à une veuve de militaire, Madame Chantrait⁴². C'est seulement le 28 septembre 1917 que Désiré Houy fut nommé au village avec son épouse.

Par décision du Conseil Municipal du 22 décembre 1921, la médaille de la Légion d'Honneur fut acquise et accrochée ainsi que le portrait de Georges dans la salle de classe où il avait exercé. De nombreux élèves de cette classe, de plusieurs générations, dont nous fumes, se souviennent encore de son visage.

Son nom figure aux côtés de ceux des valençois qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres, sur le monument commémoratif de leur sacrifice, inauguré le 16 octobre 1921. Combien de jeunes valençois savent aujourd'hui ce que ces noms représentent ?

Est-on capable de réaliser ce que furent ces terribles années, vivre dans la

peur, manquer de tout, patauger dans la boue, ne pas pouvoir se laver ni changer de vêtements souvent trempés de pluie de neige, comprendre l'élan de ces hommes et leur foi dans la Patrie, sait-on ce qu'a été leur sacrifice ? Comment imaginer leurs doutes, leurs découragements quand, autour d'eux leurs camarades tombaient les uns après les autres, savoir que demain ou dans une minute ce serait leur tour ? Tout abandonner ?..

Jean vécut dans le souvenir d'un père qu'il avait si peu connu, mais ô combien sacralisé, l'intensité de son souvenir était indicible. Le Conseil Municipal, par arrêté du 19 novembre 1985, lui remis la photo de son père, elle est aujourd'hui la propriété de la petite-fille de Georges.

Jean VIVIEN, 1938-1964

Né à Fontainebleau le 21 décembre 1908, Jean Vivien est issu d'une ancienne famille bellifontaine implantée dans la ville depuis la moitié du XIXe siècle. Il est entré à l'École Normale d'instituteurs en 1925 ; diplômé en 1928, il prend son premier poste à Meigneux⁴³, où le maire lui confie le secrétariat de mairie.

Il accomplit son service militaire à Fontainebleau ; à son retour à la vie civile, il est nommé à Nemours, puis à Pamfou, en 1933 et enfin à Valence en 1938, où là aussi il s'occupera du secrétariat de mairie.

À l'image de ses prédécesseurs, il loge avec sa famille dans l'appartement de fonction contigu à l'école des garçons, l'école de filles étant alors encore dans l'école ouverte en 1906⁴⁴. L'histoire ayant parfois de tragiques bégaiements, il doit comme Georges Boynard quitter son poste pour répondre à l'appel de la Patrie, lui aussi au bout d'un an d'exercice pédagogique.

³⁹ MIQUEL (P.) : *Les Poilus...*, p. 294.

⁴⁰ Bureau Central d'archives administratives militaires, citations.

⁴¹ Archives de la famille de M. Boynard.

⁴² Registre du Conseil municipal de Valence en date du 2 octobre 1916.

⁴³ Arrondissement de Provins, canton de Donnemarie-Dontilly.

⁴⁴ Voir "Info-Valence", hiver 2001.

Après la défaite allemande de 1918, l'Allemagne avait eu en vertu du traité de Versailles, l'interdiction de se remilitariser, ce qu'elle avait néanmoins fait sans que personne ne vint lui rappeler ses engagements. Le 1^{er} septembre 1939, ses troupes envahissent la Pologne, il est 5 h 45 du matin, à 10 h l'Angleterre décrète la mobilisation générale de ses armées, 10 h 30 c'est au tour de la France, le président de la République est Albert Lebrun.

Cette guerre qui commence va durer six ans, deux ans de plus que la première mais sans analogie avec elle : elle prit une tournure bien différente.

Le 10 juin 1940, le gouvernement part s'installer à Tours, le 14, les troupes allemandes envahissent Paris ; le lendemain, le gouvernement part pour Bordeaux, le 17 le maréchal Pétain demande l'armistice qui est signé le 22 à Rethondes et qui entre en vigueur le 25 : la France décrète une journée de deuil national⁴⁵. Mais beaucoup de Français ne sont pas d'accord avec le vainqueur de Verdun et la résistance s'organise. Le 18 juin, de Londres, le Général de Gaulle lance un appel à tous les volontaires de le rejoindre afin de poursuivre la lutte. Le 2 juillet, le Maréchal étant devenu chef de l'État français, installait son gouvernement à Vichy et le 30 septembre il rencontrait Hitler à Montoire.

Jean revint à Valence le 23 août et reprit sa place à l'école où l'intérim avait été assuré par une jeune institutrice de 19 ans, Mademoiselle Perrin ; au secrétariat de mairie, M. Lebègue, ancien instituteur, l'avait momentanément remplacé. On ne sait comment se déroulèrent les classes, car un poste de secours avait été installé dans la classe des garçons l'école⁴⁶, afin de parer aux conséquences qu'auraient pu provoquer des bombardements ; il est probable que cette présence fut aussi courte

que ne le fut le conflit armé. Il y avait alors de nombreux enfants en plus au village, en raison de l'exode donc des élèves supplémentaires.

En 1941, les classes furent gémées. Puis, vint la Libération avec l'aide de nos amis américains. La vie, difficilement, peut reprendre.

À côté de ses emplois à Valence, Jean restait un fidèle de sa ville natale. D'une grande érudition, il était passionné par la nature, sa faune et sa flore. Lorsque nous étions ses élèves, il nous emmenait tous en sortie en forêt, il nous apprenait à herboriser, les cours de dessin étaient un supplice pour ceux qui ne parvenaient pas à reproduire les si belles couleurs d'une feuille d'automne ou du juste mûrissement d'une pomme. Dans la classe, dans des vitrines nous disposions de toutes sortes d'objets, de la pierre polie du néolithique aux échantillons de roches de diverses natures en passant par des petits reptiles dans leurs bocaux. Dans des aquariums, il y avait des grenouilles, des têtards, des tritons... Le matin et l'après-midi, à chaque rentrée en classe, on notait la pluviométrie, la direction du vent, la température... il savait nous faire partager ses passions sans que jamais aucun d'entre nous ait jamais su à quel grand érudit nous avions à faire.

Comme instituteur, il n'était pas sévère mais rigoureux, les interrogations portaient toujours sur le sujet que l'on maîtrisait le moins ; il savait aussi récompenser pour nous inculquer le sens de l'émulation, avec bons ou mauvais points. Aucune faute d'orthographe ne pouvait passer, dans quelque matière que ce soit sans que son fameux stylo à quatre couleurs n'entre en action.

C'était un calligraphe remarquable et il tentait de nous initier à cet art par des leçons hebdomadaires dont il ne nous est pas hélas resté grand chose entre bille et feutre, nous écrivions alors à la plume "sergent-major"... Quant à l'éducation, la politesse et le respect qui était du aux

⁴⁵ CERÉ (Roger) et ROUSSEAU (Charles) : *Chronologie du conflit mondial, 1939-1945*, Paris, 1945.

⁴⁶ Registre du Conseil Municipal du 5 juin 1940.

adultes, il était intransigeant, combien il avait raison !

Le samedi après-midi, son épouse venait guider les filles dans les points de couture et de broderies, pendant que les garçons faisaient du dessin.

En 1964, arrivé à l'âge de la retraite il se retira dans sa ville natale, il conserva encore quelques années le secrétariat de mairie, puis cessa. Son décès intervint le jeudi 31 octobre 1985, nous ne l'apprîmes que bien longtemps plus tard.

Durant sa vie, il est une foule de choses qu'il accomplissait à côté de son emploi d'instituteur et dont nous n'avons découvert l'existence qu'il n'y a que trois à quatre ans à la faveur de nos recherches sur le village. Nous pensons que toutes ces activités bien peu à Valence les connaissaient.

Adhérent, dès 1934 à l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, il intégra son Conseil d'administration, en fut élu vice-président, enfin président. Il fut également membre de la Société des Amis de la Forêt de Fontainebleau, à partir de 1950, administrateur en 1969 et vice-président en 1981.

Pour ces deux sociétés, il s'investit pleinement. Les articles qui figuraient dans les bulletins traitaient des papillons (entre

1927 et 1985, il rassembla quelques 17 000 observations sur ces lépidoptères), des insectes, des oiseaux, en parfait ornithologue il avait une connaissance remarquable de leurs chants, des champignons, mais aussi de la flore et la faune locales. Là ne s'arrêtaient pas ses connaissances et ses activités, il guidait au travers de la forêt ceux des adhérents de ces sociétés afin de leur en faire découvrir les trésors, il fit une impressionnante collection de photographies avec notices sur les sites, monuments, croix... de la région, avec publication d'une trentaine d'entre elles. Il collaborait également avec de nombreuses revues culturelles dans le département.

Pour son œuvre, il reçut en 1974 la médaille de l'Ordre National du Mérite, fut fait Chevalier des Palmes Académiques et fut décoré de la médaille d'or du département et des communes en 1981.

D. et D. BULLOT
Mars 2003

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Thibal-Boynard et Mme Georges-Vivien pour leur aimable concours dans les courtes biographies que nous avons établies, leur gentillesse et disponibilité.

Nous informons les amateurs d'histoire locale que le dimanche 15 juin se tiendra à Meaux, Salle du Manège la 4^e rencontre du Groupement archéologique de Seine-et-Marne dont le thème est, cette année, l'eau. Nous interviendrons sur les puits de Valence, publics ou privés. Entrée libre, projections de diapositives.

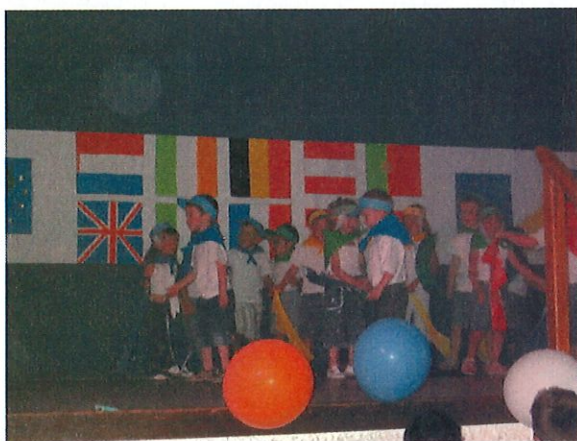
Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui nous ont chaleureusement ouvert leurs jardins et leurs documents, afin que nous y puisions (le mot est très approprié) tous les éléments nécessaires à l'étude.

LA FETE DES ECOLES

Comme tous les ans, la fête des Écoles, qui a eu lieu le dimanche 22 juin 2003, a rassemblé un public nombreux et enthousiaste.



Après la remise des dictionnaires aux élèves du CM2, les Moyens-Grands de l'école maternelle d'Echouboulains ont ouvert le spectacle sur l'air de « la panthère rose ». Puis les Petits-Moyens ont valsé dans une ronde multicolore, suivis des élèves du CP qui ont dansé sur un air entraînant de La Compagnie Créole en manipulant avec adresse cerceaux et ballons.



La seconde partie du spectacle était assurée par les élèves de l'école primaire de Valence-en-Brie, qui ont fait voyager l'assistance à travers l'Europe. Chants et danses se sont succédés pour le plus grand plaisir des spectateurs.

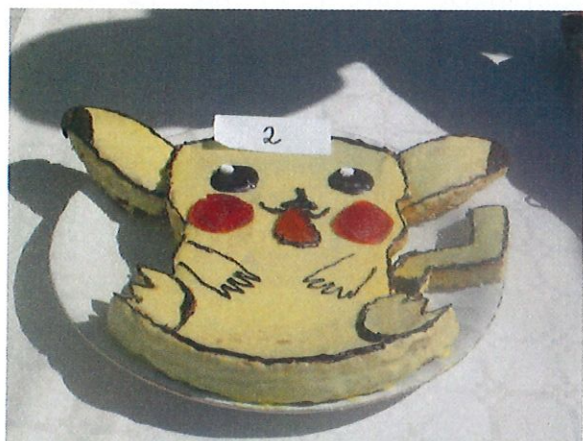


A l'issue de cette représentation, la Kermesse, organisée par l'A.I.E., a permis à tous, petits et grands, de se divertir.



Un grand merci aux nombreux parents qui ont permis le bon déroulement de cette journée, pour le bonheur des enfants.

Les enseignants



VIE ASSOCIATIVE

CLUB SPORTIF & CULTUREL VALENCOIS

Créé le 18 novembre 2002, le C.S.C.V. a inscrit à son club une soixantaine d'adhérents à partir de 11 ans venant des communes de Valence en Brie et d'Echouboulains et Champagne-sur-Seine.

Depuis cette date, trois tournois ont été organisés :

Le mercredi 22 janvier → 27 participants dont :

9 débutants :	1 ^{er}	Thomas ESTUPINA (Valence)
	2 ^{ème}	Jean-Louis GODARD (Valence)
18 confirmés :	1 ^{er}	Vincent GIROD (Echouboulains)
	2 ^{ème}	Kévin GANDOUIN (Valence)

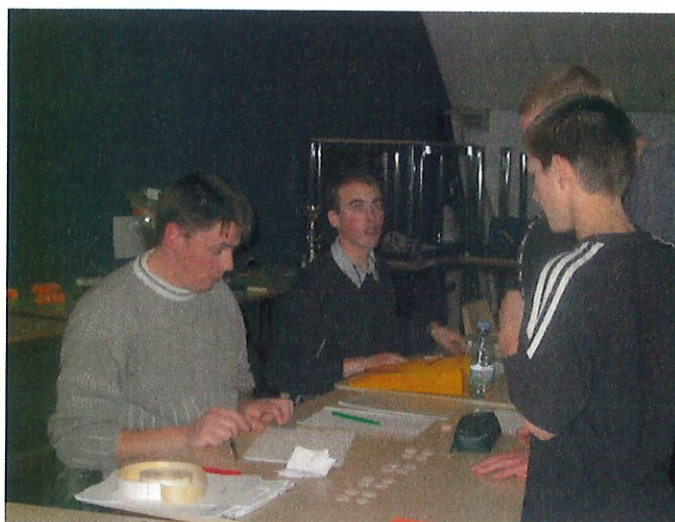


Le lundi 3 mars → 23 participants dont

7 débutants :	1 ^{er}	Thomas ESTUPINA (Valence)
	2 ^{ème}	Maxime GODARD «
	3 ^{ème}	Natacha COLIZAC «
16 confirmés :	1 ^{er}	Vincent GIROD (Echouboulains)
	2 ^{ème}	Julien VION (Valence)
	3 ^{ème}	Sébastien MARRIN (Marolles)

le mercredi 4 Juin → 30 participants

14 débutants :	1 ^{er}	Kévin BLANCHET (Echouboulains)
	2 ^{ème}	William COLLARD (Valence)
	3 ^{ème}	Jimmy HERBLOT (Valence)
16 confirmés :	1 ^{er}	Vincent GIROD (Echouboulains)
	2 ^{ème}	Arnaud PETITBERGHEIN (Valence)
	3 ^{ème}	Jean-Claude BENOIT (Valence)



au cours de ce tournoi a été remise la coupe « tournante » offerte par les Transports JACQUET à Vincent GIROD qui a gagné trois fois de suite les tournois.

A cette occasion, le C.S.C.V. remercie chaleureusement les sponsors qui ont soutenu et permis de récompenser tous les participants aux tournois organisés par le Club.



Un grand merci à :

l'Etape de Valence, la Boucherie de Valence, La Poste, la Mairie, le Garage de Valence, l'Entreprise Karcher, les Transports Jacquet, Pringy-Paysage, la SARL Colimaint de Verneuil l'Etang, la Boulangerie de Sivry.

L'activité de ce C.S.C.V. ne s'est pas arrêtée là.

A la demande des Enseignantes de l'Ecole de Valence en Brie, dans le cadre de l'Education Physique, Sportive, le Président L. VION a pu initier au tennis de table les élèves de CM1 et de CM2 .

Pendant 6 semaines, les lundis et mardis les enfants ont fait connaissance avec ce sport, chaque classe était partagée en 2 groupes : un groupe avec leur

enseignante pour les explications théoriques et la réglementation, le second groupe avec L. VION pour la pratique.



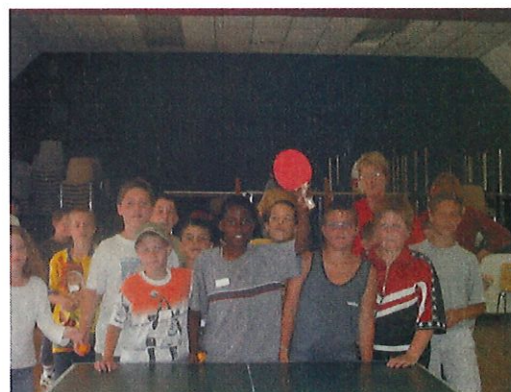
Un tournoi interclasse a clôturé cette initiation le 23 juin 2003, les résultats sont :

8 débutants : 1^{er} Benjamin HERCELIN
 2^{ème} Andréa QUER

16 confirmés : 1^{er} Yohan GELIE
 2^{ème} Tomy DUBOIS



Bravo à toutes et tous



L. FAURE

Le Club Sportif et Culturel Valençois à organisé un barbecue le vendredi 27 Juin 2003 avec un concours de pétanque.

Les participants étaient au rendez-vous avec environ 80 personnes (adhérents et non-adhérents) pour cette soirée bien organisée.

Laurent VION remercie tous ses membres pour le travail et leurs compétences ainsi que toutes les personnes présentes à cette soirée.

En fin d'année, nous espérons renouveler une soirée conviviale.

REPRISE DES ACTIVITES DU CLUB LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2003 A
PARTIR DE 19 H

Inscriptions et renseignements sur place ou au 06.20.61.88.62

BONNES VACANCES A TOUS !

Laurent VION

CLUB DE FOOTBALL

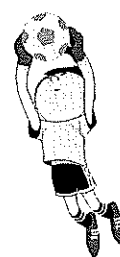
La municipalité a donné son accord pour la reprise de l'activité football lors de l'Assemblée Générale, sous certaines conditions :

- accès interdit aux véhicules dans le parking intérieur de l'école,
- boissons alcoolisées interdites...

1 règlement intérieur doit être établi rapidement.

Votre enfant aime jouer au ballon ?

**Il a à sa disposition un terrain de football
situé rue Jean Haderer**



COMPOSITION DU BUREAU

Président : Monsieur Didier BENTZ

Vice-Président : Monsieur James MENARD,

Secrétaire : Cindy BENTZ,

Secrétaire-Adjoint : Jérémy BENTZ,

Trésorier : Jérôme RENAUD,

Trésorier-Adjoint : Laurent ROESLER.

Ne connaissant pas les dates de reprise, vous pouvez vous renseigner auprès des membres du bureau.

COMMEMORATION DE LA LIBERATION DU CANTON

Le dimanche 24 Août 2003, cinq communes du Canton s'associeront pour célébrer le 59^{ème} anniversaire de la libération du Canton.

Une gerbe sera déposée :

- 9 h 30 à Valence-en-Brie, au monument aux morts,
- 10 h 00 à Pamfou à la stèle du Château de Chapuis,
- 10 h 30 au Châtelet-en-Brie au monument Jean Porte,
- 11 h 00 à Sivry-Courtry
- 11 h 30 à Fontaine-le-Port au monument C. Ramsay

A 12 h 00 un pot sera offert à la salle des fêtes de Fontaine-le-Port.

CARTES DE TRANSPORT

Prix découverte Senior

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne à partir de 60 ans.

Quels sont les avantages ?

25 % de réduction sur le prix de base, dans tous les T.G.V. (avec un nombre limité de place) et dans les autres trains pour tout trajet débutant en période « bleue » pour la SNCF. Cette réduction est valable sur le réseau national, hors Ile-de-France.

Que faut-il faire ?

Aucune formalité préalable, aucune carte n'est demandée. Il suffit, au moment de réservation, de demander à profiter de ce tarif en justifiant de son âge.

Carte Senior

Elle donne droit à une réduction importante sur les voyages en train, en 1^{ère} ou 2^{ème} classe.

Qui peut l'obtenir ?

Toute personne à partir de 60 ans.

Quels sont les avantages ?

Elle permet de bénéficier pendant un an et pour un nombre illimité de voyages, pour tout voyage sur le

réseau ferré national (hors Ile-de-France) de :

- 50 % de réduction, sur le prix de base, dans tous les TGV (le nombre de places est limité) et dans les autres trains pour tout trajet débutant en période « bleue » pour la SNCF ;
- 25 % de réduction garantie : dans les TGV lorsqu'il ne reste plus de place à 50 %
- Dans les autres trains pour les trajets commencés en période « blanche » de la SNCF ;
- Lorsque les billets sont délivrés à bord des trains.

A noter : la carte permet aussi de bénéficier de 25 % de réduction sur les voyages à destination de certains pays d'Europe, parmi lesquels : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande du Nord, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal,

Irlande, Suède, Suisse, République Tchèque.

Que faut-il faire ?

- Se rendre à la gare de son choix, dans les boutiques SNCF, les agences de voyage, agréée ou contacter le minitel 3615 SNCF ou le service ligne directe.
- Présenter une pièce d'identité et apporter une photo,
- Payer le prix de la carte (46 € en septembre 2002)

La carte est personnelle, nominative et valable 1 an.

Carte Solidarité Transport

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne résidant en Ile-de-France, qui est bénéficiaire :

- de la couverture maladie universelle complémentaire ;
- ou d'un autre régime de protection sociale basée sur la solidarité.

Quels sont les avantages ?

Les titulaires de la carte et ses ayants droits bénéficient d'une réduction de 50 % sur le prix des cartes de métro. Hors de Paris, la réduction est la même sur le billet à

l'unité pour les RER et les trains Transilien.

Cette carte s'applique à tous les transports urbains excepté sur les lignes à tarification spéciale.

Il est possible d'obtenir une réduction minimale de 50 % sur les transports urbains des autres régions acceptant ce titre.

Que faut-il faire ?

Contactez le numéro Azur 0 810 712 712. Un dossier est ouvert au nom du demandeur qui reçoit un formulaire à remplir. Le formulaire doit être retourné avec l'attestation d'ouverture des droits comme bénéficiaire de la CMU complémentaire (c'est l'organisme de Sécurité Sociale qui fournit l'attestation) ou d'un autre régime de protection sociale basé sur la solidarité. La carte et celle de ses ayants droits éventuels est adressée dans les trois semaines.

Quels sont les frais ?

Gratuit.

CENTRE DE LOISIRS

Vous ne savez pas quoi faire de vos enfants pendant les congés scolaires ? Le centre de loisirs du Châtelet en Brie est à votre disposition. Vous pouvez les contacter au 01.60.66.67.60 pour tous renseignements. Le centre propose des mini-séjours mais aussi des journées d'activités sur place.

Voici les séjours proposés pour les vacances de Juillet et Août 2003.

CONDITIONS GENERALES

Inscriptions : le nombre de place étant limité, les inscriptions s'effectueront directement auprès du service Enfance-Loisirs. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée. Jusqu'au 30 Mai, un seul séjour par enfant sera retenu. Une liste d'attente sera mise en place. A partir du 1^{er} Juin, les familles sur liste d'attente seront informées quant aux disponibilités restantes.

Désistement : Les dates de désistement sont indiquées sur toutes les feuilles d'inscription.

Au-delà des dates notifiées les coûts de séjours seront facturés (sauf cas de force majeure prévus dans les modalités de fonctionnement).

Règlement : la facturation des mini-séjours sera étalée sur 3 mois (1/3 en août, 1/3 en septembre et 1/3 en octobre 2003)

Nous acceptons les chèques vacances, les bons vacances (signés et remis avant le départ en séjour)

LES ECURIES DE BERNERAY

Destination et activités : dans un hameau de Plessis-Feu-Aussous en Seine et Marne, le centre équestre des Écuries de Berneray, permettra aux participants d'avoir une véritable découverte de l'activité équestre. Cinq jours pour cavaliers débutants !

Dates : du 30 juin au 4 juillet 2003

Âges concernés/nombre de places : enfants nés de 1995 à 1998, 12 enfants.

Équipe d'encadrement : 1 directeur et 1 animateur

Hébergement : les enfants seront hébergés en pension complète.

SAMOREAU

Destination et activités : c'est en randonnée à vélo que les jeunes se rendront au camping de Samoreau. Paisible et verdoyant, le site offre un cadre attrayant pour le camping et la découverte du milieu. L'utilisation du vélo sera privilégiée pour découvrir les curiosités locales.

Dates : du 15 juillet au 18 juillet 2003

Âges concernés/nombre de places :

Enfants nés de 1994 à 1989, 12 jeunes

Équipe d'encadrement : 1 directeur et 1 animateur

Hébergement : camping sous tentes de 2 à 3 places, gestion autonome des repas.

LA FERME DE LA METAIRIE

Destination et activités : au cœur de la Puisaye, la ferme de la Métairie est un lieu propice à la détente et à la découverte de la vie au moyen-âge. De multiples animations sur l'an mil seront proposées. Visite d'un château fort en construction, soirée médiévale...

Dates : du 21 juillet au 25 juillet 2003

Âges concernés/nombre de places : enfants nés de 1998 à 1989, 28 enfants et jeunes

Équipe d'encadrement : 1 directeur et 3 animateurs

Hébergement : l'hébergement s'effectuera en pension complète. Chambrées de 5 à 6 lits.



LA CONSOMMATION D'ALCOOL EST DRAMATIQUE POUR LA MÉMOIRE

VRAI A forte dose, l'alcool provoque de réelles pertes de mémoire, ces effets se faisant même sentir jusqu'à 5 ans après une cure de désintoxication

ON RETIENT LES CHOSES EN DORMANT

VRAI La nuit, pendant que vous dormez, votre cerveau travaille, notamment pendant les phases de sommeil paradoxal, où l'activité cérébrale est la plus intense. Il revit ce que vous avez appris et vécu dans la journée, l'organise et l'emmagasine.

LA PERTE DE MÉMOIRE PEUT ÊTRE UN SIGNE DE DÉPRESSION

VRAI Beaucoup de personnes âgées disent perdre la mémoire alors qu'elles sont dépressives sans le savoir. Elles ne prennent pas au sérieux des manifestations qu'elles jugent normales à leur âge, telles que l'ennui, le manque de motivation, de plaisir de vivre, le ralentissement psychomoteur ou la difficulté à se concentrer qui accompagnent les troubles de la mémoire.

Annie DUBREUIL

NOS ARTISANS – COMMERÇANTS – ENTREPRISES

Guy Skirka <i>Boucherie-Charcuterie</i> (accepte la carte bancaire)	13 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.14
Karine et Xavier COLLARD <i>L'Etape de Valence</i>	1 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.11
Christophe-François PERREAU <i>Sculpteur sur Bois</i>	8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.37
Jean-Louis GODARD <i>Assistance Haute Pression</i>	19 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.89.22
Gérard CHANCE <i>Sculpteur</i>	14 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.65.49
Jean-Claude ROUSSEAU <i>Fromages de Chèvre</i>	19 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.97
MERIEL Patrice <i>Taxi toutes distances</i>	77130 MONTEREAU	01.64.32.47.67 06.07.49.93.51
Pascal FRENCHÉ <i>Spécialiste du Parquet</i>	6 rue Jean Haderer 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.13
Fabrice HERBLOT <i>Transport</i>	17 lot les Flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE	
Paul ROUSSEAU <i>Laitier</i>	5 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.42
PRINGY PAYSAGE <i>Paysagiste, fleuriste</i>	34 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.80
TISSIER Père et Fils <i>Maçonnerie Générale</i>	17 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.21
TRANSPORTS JACQUET	13 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.82.91
Chez DJAMEL <i>Alimentation Générale</i>	2 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.62
Franck FOURNIER <i>Entreprise de Peinture</i>	1 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.84.74
Christian FIRMINHAC <i>Garage de Valence</i>	6 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.80
Robert ROUSSEAU <i>Bouilleur de cru</i>	6 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.62
SARL EURODES	9 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.22
Adelino ANTONIO <i>Plâtrerie</i>	13 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.24
LA COTE SAINT HUBERT <i>Bar</i>	Rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.96
Madame MIGNONNEAU <i>Artiste-Peintre</i>	2 rue Max Lafon 77830 VALENCE EN BRIE	

Le look de notre journal change, vous avez certainement des « observations » ou suggestions à nous transmettre.

N'hésitez pas à contacter la commission info.

L'épaisseur de cette revue vous paraît, peut-être, trop importante, les raisons en sont les suivantes :

- le but est d'informer les administrés de ce qui se passe dans le village,
- certaines personnes ne peuvent pas se déplacer et consulter l'affichage municipal,
- un sommaire permet de sélectionner vos lectures,
- cette revue ne paraît qu'une fois par semestre.

Afin d'éviter des redites, vous pouvez découper et conserver les articles qui pourraient vous être utiles.

Certes, vous trouverez des « coquilles », et nous vous demandons de nous excuser par avance.

Nous essayons que cette revue soit le plus attrayant possible afin que vous ayez envie de le parcourir de la première à la dernière page.

CALENDRIER 2ÈME SEMESTRE 2003

- 14 Juillet : Fête Nationale,
- 24 Août : Commémoration de la libération du Canton,
- 2 Septembre : Rentrée des classes,
- 8 Septembre : Reprise du Ping-Pong,
- 14 Septembre : Rallye Intercommunal, organisé par Valence-en-Brie,
- 28 Septembre : Ouverture de la chasse,
- 11 Novembre : Armistice de 14-18,
- 5 Décembre : Saint Nicolas

VACANCES SCOLAIRES 2003/2004

- TOUSSAINT : du vendredi 24 Octobre 2003* au lundi 3 novembre 2003**
- NOEL : du samedi 20 décembre 2003* au lundi 5 janvier 2004**
- HIVER : du samedi 14 février 2004* au lundi 1er Mars 2004**
- PRINTEMPS : du samedi 10 avril 2004* au lundi 26 avril 2004**
- ETE : mercredi 30 juin 2004*.

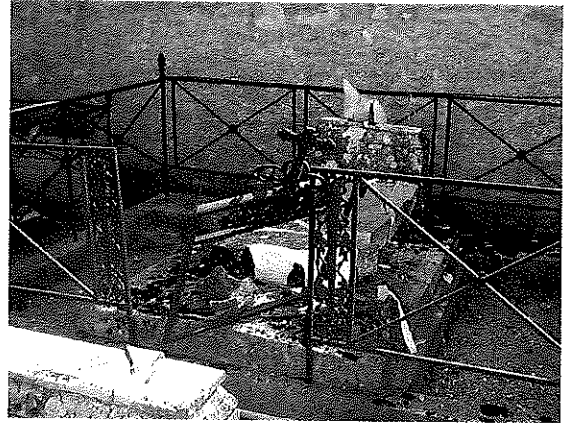
* après la classe

** au matin

DERNIERE MINUTE...

Halte au vandalisme !!

Voici ce qu'un administré a découvert dans notre cimetière :



Un cimetière est un lieu sacré. Ces concessions sont là depuis plus de 100 ans, y reposent les plus vieilles familles de Valence.

Ces défunts font partis de l'histoire de Valence, c'est un peu notre patrimoine.

La prochaine fois, les vandales pourront très bien s'en prendre aux sépultures de vos familles, de vos amis...

C'est inadmissible !

Que faut-il faire ?

Et le respect dû aux morts ?

A. BISCHOFF